

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS

LOÏC DURAND, DETTU «PERFETTU»

CINQ FOIS LE TOUR DU GLOBE POUR SOUTENIR SON CLUB



1,75€



PATRIMOINE

BIBLIOTHÈQUE TOMMASO PRELÀ:
LES COLLECTIONS MÉDICALES
P20

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4

BRÈVES P8 • AGENDA P10

LINGUA P22 • BRÈVES DE SAISON P24

CARNETS DE BORD P26

ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

EXPROLISONS. FIN DE LA TRÈVE DANS 20 JOURS

CHEF,
C'EST L'HUSSIER!

GENDARMERIE



KAMPÀ

RE

À LA UNE

LOÏC DURAND

CINQ FOIS LE TOUR DU GLOBE
POUR SOUTENIR SON CLUB

P5 À 7

M A I R

PATRIMOINE

BIBLIOTHÈQUE TOMMASO PRELÀ:
LES COLLECTIONS MÉDICALES

P20

S O

OPINIONS

DETTI È FATTI

SCIENCES DÉCOUVERTE AU LARGE DE LA CÔTE ORIENTALE

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

LINGUA LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

BRÈVES DE SAISON

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P9

P10

P22

P24

P26

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédactionEric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corse

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000 €
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLO.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

MODU NOSTRU

Hè un mondù chì faci di più in più paura. In certi lochi in Francia, ci si pari d'es-
sa in calchi paesi d'America latina è micca par via di i cundizioni climatichi.
U trafficu di droga è tutti i malfatti chì sò liati ùn piantani di crescìa incù una
viulenza strema è sprupusitata. Ma u fattu u più scemu chì ci pò fà pinsà à a
Colombia o à u Guatemala, hè l'età di quilli chì sò in carica di tumbà l'omi di ban-
di rivali mirati da u cuntrattu o parsoni chì ùn ani nulla à chì veda è chì sariani
à mezu à a so strada murtali. A settimana passata, dui affari propiu illustra-
tivi di issu custatu ani scuzzulatu a cità di Marseglia. Prima, un ghjuvanottu
di 15 anni era statu «impiegatu» grazia à i reti siciali da un prighjuneru di 23
anni pà 2000 auri. Mentre ch'ellu duvia intimidà un cuncurrenti mittendu u focu
à a porta di u so appartamentu, s'hè fattu chjappà da una banda prisenti à u pedi
di u palazzu, prima di pigliassi una cincquantina di cultillati è d'essa brusgiatu vivu.
U listessu prighjuneru prova tandu à vindicassi. Hè da arrulà, sempri nant'à i reti
siciali, un antru ghjovanu di 14 anni, par andà à tumbà un omu, pà 50000 auri.
Cù un altru adulescenti, hè da cumandà un VTC par andà à empia u so cuntrattu.
Ani da dumandà à u vitturinu di 36 anni, babbu di famiglia, di pertalli à u locu
dicisu è d'aspittalli, ciò ch'ellu ùn avaria micca accitattu. Una scelta fatali, postu
chì unu di i dui ghjovani l'hà da tirà una balla in capu pà daretu. È pà dimistrà
chì issu sicondu cartulari hè d'una scimità strasurdinaria, hè u prighjuneru stessu,
cumanditariu di issu cuntrattu, chì hè chjamatu a pulizza pà dinunzià u ghjo-
vanu assassinu è parmetta a so arristazioni. Issu trafficu di droga maladettu è
a tintazioni di i soldi facini perda u capu à issi ghjovani chì ùn riescini mancu
à fà a diffarenza trà u virtuali è a rialità, senza più codici, murali nè nuzioni trà
u bè è u mali, à u disprezzu di a vita umana. Hè difficiuli, aldilà di a risposta penali
chì ùn pari mancu appena adattata, di truvà suluzioni capaci di sradicà issu mali.
S'ellu era solu un affari d'educazioni... ■ **Santu CASANOVA**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

En 1964, les Français s'enthousiasmaient pour Les parapluies de Cherbourg de Jacques Demy, qui obtint la Palme d'or à Cannes. Soixante ans plus tard, alors qu'en fait de «ruissellement», on assiste surtout à des inondations, notamment à Cannes ou à Marseille, une partie de l'opinion se focalise sur les parapluies de Beauvau, Rochechouart, Bercy ou même de la rue de Lobau. Pour être plus précis, des internautes expriment leur exaspération face à l'incapacité manifeste des membres de la classe politique française à tenir un parapluie, tout seuls comme des grands. Qu'un ministre ou un maire français fasse une apparition publique, mains dans les poches ou bras ballants, tout sourire, escorté d'un ou d'une porteuse de parapluie qui affronte stoïquement l'ondée pour mieux abriter le «représentant du peuple» n'a pourtant rien de nouveau. Mais à l'heure où il est question d'imposer aux simples citoyens des efforts voire des sacrifices supplémentaires pour redresser l'économie du pays, il y a des images qui passent de plus en plus mal. A *fortiori* lorsqu'un membre du patronat ironise lourdement sur ces Français qu'on pourrait croire en sucre tant ils seraient enclins à se déliter à la moindre bruine. Ah, tiens? Le propos ne visait évidemment pas la classe dirigeante, mais ces salariés du privé qui abuseraient des arrêts maladie de courte durée, au mépris du «bien commun». Dès lors, les critiques fusent. Certains se demandent comment des gens qui ne sont même pas fichus de porter un malheureux pêtroque pourraient s'avérer capables de tenir le pays à bout de bras. D'autres, plus acides encore, font observer que ministres, députés, maires -ou encore ex et futurs ex-présidents ont pourtant un don certain pour ouvrir grands les parapluies. Et puis il y a ceux qui rappellent, à juste titre, que dans bien d'autres pays, responsables politiques et monarques ont à cœur de se protéger eux-mêmes de la pluie, en toute simplicité. Où va parfois se nichier la fameuse exception française... Un détail, dira-t-on. Certes, mais tout est scruté, actuellement. Et après le coup du parapluie, on s'interroge désormais sur le coût des porte-parapluies. Un rappel à l'ordre s'imposerait-il? ■ **Elisabeth MILLELIRI**

-  **Anne GENETET**  @AGenetet · 6 oct. Pour nos élèves j'ai trois priorités 
-  **kompromat & co.**  @sovietSurvey · 6 oct. En réponse à @AGenetet Élever le niveau oui .. pour apprendre à tenir votre **parapluie** et votre manteau sans assistance. La base d'une société moderne.
-  **Ministère des Bras Cassés**  @paodie
-  **Vieve** @GVieve19 · 6 oct. Cette image ! Mais quel signal désastreux envoyé aux Français ! Symbole d'une aristocratie gouvernementale jamais exemplaire.
-  **Philippe Herlin**  @philippeherlin · 7 oct. Tant qu'un ministre de l'économie trouvera normal qu'un fonctionnaire lui tienne son **parapluie**, aucune réforme structurelle ni baisse des dépenses publiques ne sont à attendre.
-  **Anne Laure BEAUDOIN** @AnneLaureBEAUD2 · 7 oct. @MichelBarnier : les ministres ne peuvent pas tenir un parapluie ???
-  **L'histoire du monde** @HistoireMonde_ · 49 min. La reine, c'est celle qui porte son **parapluie** elle-même. L'autre n'est que maire de Paris.
-  **franceinfo**  @franceinfo · 11h "Nous constatons que les arrêts maladie de courte durée sont en forte inflation. Est-ce que les Français seraient en sucre : dès qu'il y a une goutte ils commencent à fondre ? Je ne pense pas. On a perdu la notion du bien commun", dit François Asselin, président de la CGPME.
-  **PRODI-JIF** @Prodijif · 6 oct. Quand t'es incapables de tenir un parapluie comment peut elle espérer tenir un ministère 
-  **Solo** @Mille_plateaux2 · 4h Pire, la personne qui porte le parapluie ne se protège pas elle-même de la pluie et porte l'imperméable de l'autre. Ça résume très bien la droite en France.
-  **@btreguier@mamot.fr / @btreguier.bksy.social** @btreguier C'est paradoxal quand on réalise qu'ils sont bien souvent les premiers à l'ouvrir en grand quand il commence à pleuvoir autre chose que de l'eau...

HUMEUR

Ruée dans les supermarchés

Sans doute avez-vous remarqué que faire des courses en fin de semaine dernière en Corse relevait du parcours du combattant. Dans les drives, plus moyen de trouver un créneau disponible, alors que les pauvres livreurs s'échinent à transporter des piles de caisses de denrées toujours plus impressionnantes. Mêmes scènes de panique dans les supermarchés de l'île où les rayons commençaient à dangereusement se vider. Mais pourquoi un tel besoin de faire tout à coup des provisions de vivres? Ouragan en vue? Nouveau confinement en approche? Débarquement de troupes ennemis? Que nenni! Un mouvement social des salariés de la Chambre de commerce et d'industrie a bloqué ports et aéroports pendant... 24 heures! Durant cette toute petite journée où l'île a certes été coupée du monde, certains ont donc eu peur de voir cette situation durer et de venir à manquer de leurs mets préférés. Alors, sans qu'un quelconque risque de rupture dans les étals ne se fasse sentir, ils ont jugé nécessaire de se préparer au pire, n'hésitant pas à faire des stocks capables d'affronter de longues semaines de disette... Jusqu'à ce qu'un accord avec le gouvernement ne vienne siffler la reprise des liaisons avec le continent et la fin de la panique, parfois même avant que les précieuses denrées ne soient rangées dans les placards. Sans doute ces prévoyants consommateurs ne se sont-ils pas rendu compte que c'est avec de tels comportements que de véritables tensions dans l'approvisionnement auraient pu naître si le blocage avait perduré. Le tout au mépris de ceux qui avaient rationnellement choisi de ne pas modifier leurs habitudes. Des scènes qui ne reflètent hélas que trop bien la mentalité qui semble prédominer aujourd'hui dans la société: «*Moi d'abord, les autres s'il en reste*». Pour le bien de tous, peut-être serait-il temps de jouer collectif. ■ **Manon PERELLI**

LOÏC DURAND, DETTU «PERFETTU»

CINQ FOIS LE TOUR DE LA TERRE POUR SOUTENIR SON CLUB



Photo DR via Loïc Durand

Connu sous le pseudonyme de «Perfettu» sur les réseaux sociaux (17962 abonnés sur X (anciennement Twitter) et 11800 sur Instagram), Loïc Durand est sans aucun doute le plus grand supporter de l'équipe de l'ACA à l'extérieur de l'île.

Chaque soir de match hors de Corse, il publie ses photos et ses commentaires sur le stade, le score, les joueurs du jour. Nous sommes allés à sa rencontre.

Propos recueillis par Roselyne BERETTI



«J'ai longtemps fait mes déplacements avec une vieille Peugeot 106, qui a été ma première voiture»

Qui est «Perfettu» dans la «vraie vie» et pourquoi le choix de ce pseudonyme?

Je m'appelle Loïc Durand, j'ai 33 ans. Je suis journaliste pour Yahoo France. J'habite Montluçon, dans l'Allier. J'ai un enfant de 4 ans et suis aussi vice-président du club de foot de district de par chez moi. Je suis supporter de l'ACA depuis que j'ai une dizaine d'années, plus de vingt ans, donc... Je suis souvent venu à Ajaccio, où ma famille a eu des attaches, dans ma jeunesse. Mon pseudo de «Perfettu»? Je n'ai aucune explication! Je l'ai choisi quand j'étais plus jeune en ouvrant un dictionnaire corse au hasard. [rires]

De quand date votre passion pour l'ACA?

Un soir d'été, il y avait un match à Timizzolu. J'ai demandé à mon père de m'y emmener et le coup de foudre a eu lieu ce soir-là. On était dans les années 2000, donc je suivais les résultats sur le Télétexte ou dans les journaux. Le temps a passé et, quand j'ai eu le permis de conduire et un peu plus de libertés, j'ai commencé à faire les déplacements, vers mes 20 ans. Depuis, j'ai fait 251 déplacements. Donc 251 sandwiches dans les stades [rires]. J'ai dépassé les 200 000 kilomètres parcourus, soit cinq fois le tour de la Terre, rien que pour aller [et revenir] aux matchs de l'ACA.

Vous publiez régulièrement des messages et des photos de vos déplacements, racontez-nous un peu...

J'ai longtemps fait mes déplacements avec une vieille Peugeot 106, qui a été ma première voiture, et qui est HS depuis novembre 2020. En gros, j'ai toujours fait mes déplacements en voiture (pas de train ni d'avion, c'est trop contraignant d'un point de vue logistique) avec trois voitures différentes. Ces derniers mois, je fais la route avec une vieille et petite Citroën C1 qui a dépassé les 380 000 kilomètres. Je «chiffre» tout ça à environ 3 000 euros



«Les meilleurs [sandwiches] sont souvent ceux de la Coupe de France, quand on affronte les petites équipes»

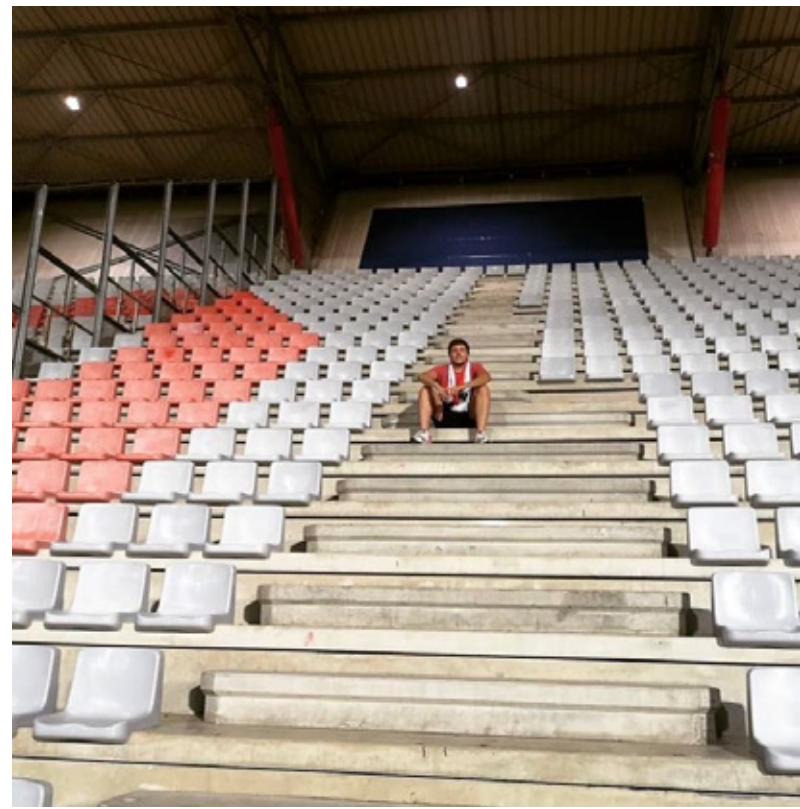
par saison. J'écoute de la musique en roulant, ça m'aide à tenir. Des podcasts aussi. J'écoute vraiment de tout, je ne suis pas difficile, tant que ça me tient éveillé. Je n'ai pas de «rites» mais des petites habitudes: je pars toujours très en avance, afin d'être sûr d'arriver à l'heure au match et ainsi prévenir les embouteillages ou une potentielle panne de voiture. Arrivé dans la ville du match, j'aime bien aller acheter le journal du coin, pour lire ce qu'ils ont à dire du match. Et depuis cette année, je fais certains déplacements avec mon fils!

Et vous mangez aussi, puisque, là encore, vous nous faites partager vos trouvailles en buvette.

Nous parlions sandwiches, c'est vrai que je publie régulièrement des photos de ce qui nous est proposé en parage. Les meilleurs sont souvent ceux de la Coupe de France, quand on affronte les petites équipes. Ce sont des merguez ou des saucisses fraîchement cuites au barbecue, dans des baguettes qui viennent de la boulangerie du coin, à un prix accessible. Le pire sandwich, c'est le sandwich triangle du stade Charléty du Paris FC, vendu 5 euros et immangeable.

Parlez-nous de vos souvenirs. Y en a-t-il que vous chérissez plus particulièrement ou au contraire que vous souhaiteriez oublier?

De tous mes déplacements, j'ai une tendresse particulière pour les stades à l'ancienne, champêtres. Tout l'inverse des stades qu'on a pu faire en Ligue 1 il y a deux ans. J'aime bien le parage de Laval, en bois, proche de la pelouse, d'où l'on peut entendre les consignes des coachs et les joueurs se parler. Malheureusement, il y a de plus en plus de filets de sécurité devant les parages et ça gâche un peu tout... Mon meilleur souvenir, ça n'est pas un déplacement, mais c'est le match de la montée en Ligue 1 contre Toulouse, avec la fête qui s'en est suivie sur la pelouse



« Il m'est arrivé plusieurs fois de me retrouver absolument seul supporter de l'ACA lors d'un déplacement. À Laval, notamment, il y a quelques années. Mais c'est très rare aujourd'hui »

et en ville. Niveau déplacement, j'ai l'habitude de citer le déplacement à Quimperlé, en Coupe de France. C'était au début de mes aventures, dans un coin paumé, dans un petit stade, sous une pluie d'enfer. Jusqu'au dernier moment, on ne savait pas si le match pourrait avoir lieu. Finalement, on a gagné! Les joueurs étaient venus nous donner leurs maillots et on avait surtout eu un accueil exceptionnel: les Bretons nous avaient offert des spécialités locales à la buvette et beaucoup nous avaient proposé de dormir chez eux. J'apprécie particulièrement le stade de Laval. Pourquoi? Des écrits personnalisaient nous souhaitent la bienvenue, le speaker nous salue et vient annoncer la composition de notre équipe devant nous. Nous sommes reçus avec gentillesse, il n'y a pas d'autre mot. Il y a une dimension sociale qui me plaît dans ces déplacements, en plus de la dimension sportive, bien sûr. J'ai l'habitude de dire que quand les déplacements sont longs et chiants, c'est là que je les apprécie le plus. Un match à côté de chez moi, ça n'est pas drôle, ça n'est pas assez « aventure ». Je n'ai pas vraiment de mauvais souvenir, je retire toujours des choses positives de mes voyages. Si vraiment je dois penser à des soirées négatives, je peux citer les déplacements à Tours, à l'époque, où nous étions vraiment mal accueillis. Et puis il y a aussi celui à Toulouse Métropole l'année dernière où je me suis

fait voler la bâche mythique d'I Sanguinari, qui a plus de 20 ans et est le symbole du groupe de supporters dont je suis le président. Heureusement, des supporters toulousains avaient pu retrouver les voleurs et me la restituer. Pour l'anecdote, il m'est arrivé plusieurs fois de me retrouver absolument seul supporter de l'ACA lors d'un déplacement. À Laval, notamment, il y a quelques années. Mais c'est très rare aujourd'hui, il y a toujours un ou deux autres supporters avec moi. C'était un souvenir extraordinaire à Laval, une expérience à vivre. On a l'impression d'être au centre du monde, on a la fierté de se dire qu'on est présent pour son équipe.

Quelle serait votre équipe-type?

L'équipe de la dernière montée en Ligue 1 n'était peut-être pas la plus belle à voir jouer, mais elle reste forcément en tête. J'ai adoré l'époque Socrier-Kinkela, qui sont deux de mes joueurs préférés dans l'histoire récente de l'ACA. Il y a bien évidemment eu Memo Ochoa et, aujourd'hui, c'est Mohamed Youssouf qui me fait vibrer.

La suite, nous la lirons sur les réseaux sociaux, où nous retrouverons avec tellement de plaisir le plus ajaccien des Montluçonnais... le plus parfait supporter. ■

« J'ai l'habitude de dire que quand les déplacements sont longs et chiants, c'est là que je les apprécie le plus. Un match à côté de chez moi, ça n'est pas drôle, ça n'est pas assez « aventure ». »

SOCIAL

Coup de pression

Ce sont quelques mots en apparence anodins qui ont mis le feu aux poudres. Le 3 octobre dernier, la Chambre de commerce et d'industrie de Corse (CCI) tenait une assemblée générale extraordinaire consacrée principalement à la gestion des ports et aéroports de l'île après le 31 décembre 2024. Les contrats de concession accordés à la CCI arrivent en effet à terme, et la crainte est grande de voir ces infrastructures stratégiques basculer aux mains de grands groupes privés à l'instar de Vinci ou Eiffage, comme cela est déjà le cas sur le continent. Alors, pour qu'une gestion publique soit garantie, dans le cadre de la loi Pacte de 2019, avait été imaginé un mécanisme de Syndicats mixtes ouverts (SMO) qui associeraient la Collectivité de Corse (CdC), propriétaire de ces infrastructures stratégiques, et la CCI afin que cette dernière puisse en conserver la gestion. Un dossier sur lequel les deux entités travaillent depuis de nombreuses années aux côtés de l'État. Le vote du principe de la création de ces SMO ne semblait donc qu'être une simple formalité. C'était sans compter sur l'intervention du Secrétaire général pour les affaires de Corse (Sgac), Alexandre Patrou, qui au nom du préfet de Corse a émis quelques réticences vis-à-vis des risques juridiques qui pèseraient sur ce dispositif. De quoi mettre Gilles Simeoni dans une colère noire. Le président de l'Exécutif a en effet dénoncé une «*déclaration de guerre de l'État à la Corse*», accusant Paris de revenir sur la parole qu'il avait pu donner. Un «*profond malentendu*» selon le préfet de Corse qui essayera par la suite tant bien que mal d'expliquer que le principe des SMO en tant que tel ne pose nul problème, mais que, devant exercer un contrôle de légalité, les services de l'État avertissent seulement que la subdélégation qu'il est envisagé d'accorder à la CCI dans ce cadre pour la gestion des plateformes pourra être perçue comme un «*contournement des règles de la commande publique*». Mais le mal est fait. Les salariés de la CCI, inquiets pour leur avenir, décident de bloquer ports et aéroports jusqu'à ce que des engagements de l'État viennent les rassurer, conduisant à l'annulation de la quasi-totalité des rotations durant 24 heures et laissant sur le carreau les passagers coincés d'un côté ou de l'autre de la Méditerranée. Pour amorcer la sortie de crise, il aura fallu une lettre de Catherine Vautrin, ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation en charge de la Corse, et de François Durovray, ministre délégué aux Transports, dans laquelle ils actent le principe de la maîtrise par les institutions publiques de la Corse des infrastructures portuaires et aéroportuaires, qui pourra bien intervenir par le biais des SMO. «*C'est une grande victoire pour la Corse, s'est réjoui Gilles Simeoni. Le gouvernement s'est engagé, pour le cas où des difficultés surviendraient, à prolonger les concessions prévues pour arriver à expiration le 31 décembre prochain*». ■ **Manon PERELLI**

CULTURE

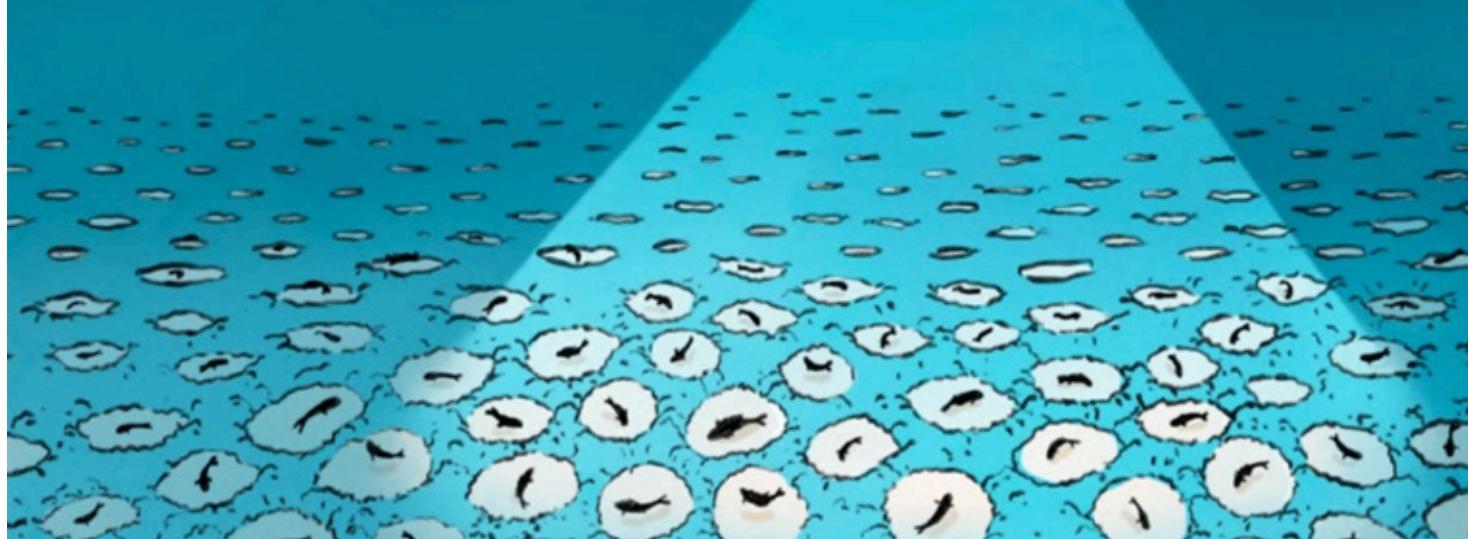
À la découverte du parcours extraordinaire de James Boswell

En Corse, tout le monde a sans doute déjà entendu son nom, sans véritablement connaître le personnage. C'est pour corriger cette injustice de l'histoire que le réalisateur Lionel Dumas-Perini et sa boîte de production Pimento Prod ont voulu rappeler le destin extraordinaire de James Boswell, à travers un documentaire de 52 minutes: James «Corsica» Boswell. Diffusé en avant-première au festival Arte Mare le 4 octobre et programmé en deuxième partie de soirée sur FR3 Via Stella le 8 novembre prochain, ce film retrace minutieusement le parcours de cet Écossais des Lumières passionné de littérature qui vit sa vie changer après un voyage en Corse en 1765. Le jeune homme que son père, juge à la Cour suprême d'Écosse, voyait déjà devenir avocat, s'émerveille alors de la République corse de Pascal Paoli et son modèle novateur et lui dédie un livre *An Account of Corsica*. L'ouvrage, qui devint rapidement un best-seller, fit découvrir ce qui est souvent considéré comme la première constitution démocratique de l'époque moderne au monde entier. Allant jusqu'à inspirer les révolutionnaires américains, dit la légende. Pour raconter James Boswell, Lionel Dumas-Perini a entamé un voyage à rebours de celui du héros de son documentaire et est remonté jusqu'à l'Écosse pour rencontrer des grands spécialistes du personnage tels que Gordon Turnbull, professeur d'histoire et littérature à Yale, Andrew O'Hagen, romancier écossais, ainsi que James et Caroline Knox, qui organisent le Boswell Book Festival, consacré à l'auteur, aujourd'hui considéré comme «*le père de la biographie moderne*». En Corse, il s'est aussi appuyé sur le savoir d'experts des Lumières comme Francis Beretti, qui a consacré une grande partie de son travail à James Boswell, Michel Vergé-Franceschi, ou encore Marc'Andria Castellani, animateur à RCFM qui propose de nombreuses émissions historiques. Mais le réalisateur a aussi entendu romancer un peu les choses avec des passages de reconstitution qui rendent compte du caractère attachant du jeune Écossais pour qui Pascal Paoli nourrit une profonde amitié, à nouveau interprété par Ben Kerfoot, qui avait déjà prêté ses traits au personnage dans les *Exilés de Rinatu Frassati*. Au résultat, un documentaire rythmé et intéressant durant lequel on ne voit pas le temps passer. ■ **Manon PERELLI**



Affiche Pimento Prod

UN PHÉNOMÈNE EXCEPTIONNEL OBSERVÉ LE LONG DE LA CÔTE ORIENTALE



Visuel Aline Faure pour Andromède Océanologie

Les chercheurs d'Andromède Océanologie et de l'Université de Montpellier viennent d'annoncer la découverte de gigantesques colonies de picarels, un petit poisson commun de Méditerranée, couvrant plus de 100 hectares. Une stratégie de reproduction rare chez les poissons marins et un phénomène encore jamais observé ailleurs dans ces proportions, qui attire autour de lui une riche macrofaune.

C'est une découverte exceptionnelle faite un peu par hasard, qui fascine le monde scientifique depuis qu'elle a été révélée fin septembre dans la revue *Current Biology*. Le long de la façade orientale de la Corse, entre 37 et 50 m de profondeur, les chercheurs d'Andromède Océanologie et de l'Université de Montpellier ont pu observer de gigantesques nids de picarels, (*Spicara Smaris*), un petit poisson hermaphrodite zooplanctonophage, commun en Méditerranée. Or si cette stratégie de colonies de reproduction est commune chez les oiseaux de mer, elle est exceptionnelle chez les poissons marins. A fortiori dans de telles proportions encore jamais observées ailleurs. Ce sont en effet plus de 18 millions de nids, chacun gardé par un mâle, couvrant 134,6 hectares, qui ont été découverts fortuitement en mai 2021 lors d'une vaste campagne de transects vidéo en mer axée sur les requins anges *Squatina squatina*, et menée en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate et Bastia Offshore Fishing. Pour caractériser l'étendue de ces nids, Andromède Océanologie indique avoir utilisé différents outils tels qu'un sonar pour l'étendue, la photogrammétrie pour les dimensions et la densité, ou encore la plongée et l'enregistrement vidéo. «Les fonds marins, dont la limite inférieure des herbiers de posidonie, les fonds meubles et les lits de podolithe, sont entièrement reconstruits en nids circulaires jointifs mesurant 55 cm de diamètre en moyenne», ont constaté les scientifiques. Leurs observations leur ont également permis de découvrir le rôle écologique de ces colonies qui était sous-estimé jusqu'à présent. «Une riche macrofaune comprenant des espèces menacées peut être observée autour des nids, mangeant les œufs ou les adultes», dévoilent les scientifiques en notant par exemple la présence de spécimens de requin ange, mais aussi d'autres espèces de requins et de raies. «Cette découverte met en évidence le rôle écologique exceptionnel de ce petit poisson

de 20 cm en tant qu'ingénieur de l'écosystème créant des oasis de vie marine», relèvent les scientifiques d'Andromède Océanologie, au point que selon eux, la période de reproduction des picarels est sans doute un moment important de l'année pour les prédateurs présents dans les eaux corse, comparable au «*Sardin run, la remontée des sardines en Afrique du Sud*». Pour le Dr Julie Deter, chercheuse à Andromède Océanologie et enseignante-chercheuse à l'Université de Montpellier, «la nature exceptionnelle [en termes de taille] de ce phénomène et son manque de reconnaissance sont dus au très faible effort de pêche dans la région et au peu de personnes qui visitent ce littoral sablonneux abritant l'un des herbiers de posidonies les plus vierges de la Méditerranée». Cette espèce, explique la responsable de la mission, «vit dans l'herbier de posidonie, plutôt en petits groupes le reste de l'année. Lors de la période de reproduction, les picarels se regroupent par milliers pour trouver des partenaires. Pour faire leur nid, ils ont ensuite besoin d'un fond meuble donc ils s'installent en limite inférieure d'herbier». Et, précise-t-elle «Se réunir en colonies de reproduction est plus facile pour mixer des gènes et permet de mieux se défendre face aux menaces extérieures car les prédateurs sont noyés face au nombre de proies potentielles». Ainsi, pour les chercheurs, cette découverte exceptionnelle «justifie des études plus approfondies et une meilleure protection de la zone, au moins pendant cette courte saison de reproduction», quelques semaines au printemps. «La sensibilisation à ce phénomène est importante non seulement pour la gestion de la pêche et de l'ancre des bateaux, mais aussi pour la conservation des espèces menacées qui y vivent», appuient-ils. «Beaucoup d'espèces vont se retrouver là, dont certaines en danger d'extinction, et le risque de pêche accessoire, d'espèces qui ne sont pas ciblées par les pêcheurs, est élevé», insiste encore le Dr Julie Deter. ■ **Manon PERELLI**

EXPOSITION

Le prince Victor Napoléon, donateur de la Maison Bonaparte

En 2023, le musée Fesch consacrait une exposition temporaire à Napoléon-Jérôme Bonaparte, dit Plon-Plon, fils cadet de Jérôme Bonaparte et cousin de Napoléon III. Le musée national de la Maison Bonaparte, pour sa part, met en lumière le fils aîné de Plon-Plon, le prince Victor Napoléon, peu connu du grand public, bien qu'il ait été le chef de la famille impériale et qu'une partie des bonapartistes aient espéré qu'il deviendrait l'empereur Napoléon V. Né le 18 juillet 1862 à Paris, réfugié en Suisse avec sa famille après la chute de Napoléon III, il revint en France cinq ans plus tard. En février 1879, peu avant sa mort lors de la guerre anglo-zouloue, le prince impérial Louis-Napoléon, fils unique de Napoléon III et chef de la maison impériale, avait rédigé un testament qui, quoique Plon-Plon soit logiquement son successeur tout désigné, stipulait que «*la tâche de continuer l'œuvre de Napoléon I^{er} et de Napoléon III*» devait incomber à Victor Napoléon. Ce qui devait à terme entraîner une mésentente puis une rupture entre Napoléon-Jérôme et Victor Napoléon mais aussi une scission au sein du parti bonapartiste, entre ceux qui voulaient voir appliquer les dispositions testamentaires du Prince Impérial et les «jérômistes» qui invoquaient notamment le respect du principe dynastique. Le 22 juin 1886, avec le vote d'une loi d'exil contre les familles ayant régné en France, Victor Napoléon partit pour Bruxelles, d'où, au départ, il assuma pleinement son rôle de prétendant. Toutefois, au fil du temps, il devint plutôt favorable au principe d'un État républicain dont le chef serait élu au suffrage universel et cessa progressivement de chercher à prendre part à la vie politique française, tout en continuant à s'y intéresser, préférant se concentrer sur la pérennisation de la légende napoléonienne. Il constitua une riche collection, d'abord à partir d'objets de famille dont il avait hérité puis par le rachat de tout objet concernant les deux Empires et tout ce qui touchait à la légende populaire de l'Empire. Il contribua aussi à la légende napoléonienne par des donations à l'État, à commencer par la Maison Bonaparte. Il s'éteignit en 1926 et depuis le 18 juin 1955 il repose, comme son épouse, dans la Chapelle impériale à Ajaccio. Cette exposition valorise le fonds du musée et bénéficie de prêts consentis par Baudoin de Witt, petit-fils de Victor Napoléon.

Jusqu'au 5 janvier 2025 [10 h 30-12 h 30 et 13 h 15-16 h 30, fermeture le lundi]. Musée national de la Maison Bonaparte, Ajaccio.

i 04 95 214 389 & musees-nationaux-malmaison.fr/musee-maisonbonaparte/



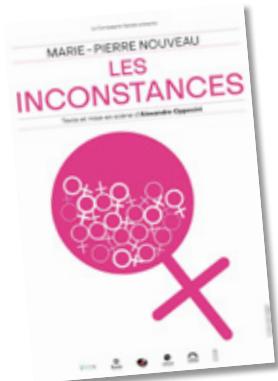
THÉÂTRE

Les Inconstances

D'un côté, il y a Constance: 42 ans, un physique agréable, un mari dans la moyenne, une enfant débrouillarde à défaut d'être jolie, un travail qui l'occupe, une belle-mère drôle et méchante, une voix de reine de karaoké... De l'autre, il y a toutes les Inconstances: toutes ces femmes que Constance n'est pas, qu'elle aimerait être, qu'elle n'a jamais été, qui sont plus belles, plus chanceuses, plus audacieuses... Et qui n'existent que dans un coin de sa tête qu'elle garde secret. Mais lorsque Constance chancelle, les Inconstances prennent vie et s'insinuent dans ses ruminations mentales, s'ensuit alors un monologue sur les frustrations d'une femme qui pensait pouvoir prétendre à une vie extraordinaire, comme tout le monde... Un texte écrit et mis en scène par Alexandre Oppecini et interprété par Marie-Pierre Nouveau. À partir de 15 ans

*Les 10 et 11 octobre 2024, 20 h 30. Théâtre Sant'Angelo, Bastia. **i** 04 95 317 641 / 06 80 174 972 & agenda.bastia.corsica*

*Le 17 octobre 2024, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. **i** 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr*



DANSE

Focus sur la Lituanie, protestation et rébellion

Dans le cadre de la Saison de la Lituanie en France, du 12 septembre au 12 décembre, la fabrique de Théâtre-site européen de création reçoit deux chorégraphes lituaniennes. Agnietė Lisičkinaitė présente une performance intitulée *Hands up*: les bras en l'air expriment parfois la capitulation mais peuvent aussi ponctuer une conviction, une aspiration, qu'elle soit politique, physique ou spirituelle. Et, dans un contexte de conflit, un signe de violence potentielle, voire concrète. S'inspirant des manifestations pro-démocratie apparues en 2020 et 2021 à Minsk, la chorégraphe fait des protestations citoyennes le point de départ d'un acte artistique qui questionne l'essence de la marche commune. Alors même que les évènements mondiaux remettent en question les mouvements revendicatifs, ce spectacle inspiré de la culture contestataire interroge les distances fragiles entre abandon et dévotion, réconciliation et résistance. Vilma Pitrinaitė a été profondément marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui fait écho à l'occupation soviétique de la Lituanie et suscite la craintes de revivre le passé. Avec *When you're alone in your forest always remember you're not alone*, elle convoque «l'énergie rebelle»: comment réveiller les résistances du passé, aussi bien individuelles que collectives, pour qu'elles puissent agir sur les corps d'aujourd'hui? Portée par l'effervescence sonore des manifestations et des grands rassemblements, elle fait jaillir une foule de gestes et de figures combatives.

*Les 10 et 11 octobre 2024 à partir de 18 h 30. Fabrique de théâtre, Bastia. **i** 04 95 39 0165 & www.facebook.com/theatre.alibi/*





CREATION SOCIETE

N° 01

 Fiduciaire Ile de France Méditerranée
BASTIA - PARIS - NICE - GHISONACCIA - CANNES - PORTO-VECCHIO

CLOTHILDE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1500 euros
Siège social : Lieu-dit Santa Maria
20253 Patrimonio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 19/06/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CLOTHILDE
Siège : Lieu-dit Santa Maria - 20253 Patrimonio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

N° 03

LBS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 165, Via Sambucciu
Masfonti Supranu - 20232 Oletta

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 19/06/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Sigle : Evidence

Dénomination : LBS
Siège : 165, Via Sambucciu - Masfonti Supranu - 20232 Oletta
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le courtage, la commission, la représentation, le stockage, le transport, la distribution, de fournitures pour la plomberie, de meubles, d'aménagement d'intérieur, de cuisines et plus généralement tout matériau lié au bâtiment ;

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Clothilde DE BERNARDI, demeurant 17, rue PAU CASALS, 92100 Boulogne-Billancourt

Directeur général : Madame Michèle VIALE épouse DE BERNARDI, demeurant 254, route des Crêtes, 20200 Ville Di Pietrabugno

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 11 septembre 2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

CORSICA NAVIGATION

Objet social : Activité de tourisme à la voile, promenades touristiques et événements spéciaux

Siège social : Col de Fogata - U Russlu - 20220 Corbara

Capital : 20.000 €

Durée : 70 ans. R.C.S : Bastia

Président : Monsieur Franck BELLERINI demeurant Col de Fogata - U Russlu à Ile-Rousse (Haute-Corse).

N° 04

Isula Vela Corse

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 15, route des Milelli
Le Parc Aurancia 1 - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 02 octobre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : Isula Vela Corse

Siège : 15, route des Milelli - Le Parc Aurancia 1 - 20090 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 euros

.../...

Objet : Location, entretien de navire et formation sur les techniques de navigation à la voile. Coaching. Organisation de journées événementielles.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Jérôme Alphonse Monribot, demeurant 15, route des Milelli, Le Parc Aurancia 1, 20090 Ajaccio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05

LA VIGNARELLA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : A Vignarella
20215 Venzolasca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENZOLASCA du 1/08/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

LA VIGNARELLA

Siège social : A Vignarella - 20215 Venzolasca

Objet social : Restauration traditionnelle
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Sylvestre FEDERICI, demeurant Lieu-dit Vignarella, 20215 Venzolasca et Monsieur Augustin FEDERICI demeurant Lieu-dit Vignarella, 20215 Venzolasca sont nommés co-gérants de la Société pour une durée illimitée.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 30/09/2024, il a été constitué une SAS à capital fixe dénommée :

ALPHA FIDUCIAIRE

Capital : 10.000,00 €

Objet social : L'exercice de la profession d'expertise comptable, conformément aux dispositions de l'ordonnance 45-2138 du 19 septembre 1945.

* Toute activité juridique, fiscale, comptable et sociale, ainsi que toute offre de services y attachées dans le respect du code de déontologie de la profession.

* Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Siège social : Résidence L'Orezzinca, Allée de Cardiccia, 20231 Penta-di-Casina

Président[e] : Mme DAÏNESI ÉPOUSE MORELLI Isoline pour une durée illimitée demeurant Lieu-dit E Campore - 20215 Vescovato.

Clauses proposées Admission aux AG et droit de vote : Chaque actionnaire est convocé aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Agrément de tout nouvel associé à la majorité prévue dans les statuts.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 07

FIDAL

Société d'Avocats
455, Promenade des Anglais
Porte de l'Arenas - Entrée B
06200 Nice

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/09/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique. Dénomination : CORSICA FITNESS. Siège social : Résidence Horizon Bleu - Bâtiment A - Voie Romaine - 20137 Porto-Vecchio.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO. Capital : 1.000 €. Apports : en numéraire la somme totale de 1.000 versée par l'associé unique.

Objet social : L'acquisition et de participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats de parts, actions, obligations et de droits sociaux dans toutes sociétés, existantes ou à créer, exerçant une activité industrielle, commerciale et civile, l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placements, la gestion des titres de participation et l'animation de ses filiales. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Cession ou transmission libre des actions tant que la société conserve son caractère unique personnel. En cas de perte du caractère unique personnel, toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société. L'agrément est donné par démission collective extraordinaire des associés.

Administration : Première présidente est la société "ACITEK", société par actions simplifiée à associé unique au capital de 300500 euros, dont le siège social est sis à Résidence Horizon Bleu - Bâtiment A - Voie Romaine - 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n°849697768, représentée par Monsieur Bruno KASPERZYK, agissant en qualité de Président.

Pour avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date de 24/09/2024, il a été constitué une SAS :

Dénomination : VIALOC

Siège Social : Route 10 - 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio - Capital : 200 €

Objet social : La location avec ou sans opérateur, la réparation, l'entretien et le lavage de tout engin, matériel, bâtiment pour les travaux publics et/ou agricoles, la location de tous véhicules dont utilitaires, tourisme, nautique ou remorques, la location de tout matériel pour le BTP ou le mobil home

Durée : 99 ans

Président : Mme TROJANI Marie Sophie Lieu-dit Luncese - Querciolo - 20215 Venzolasca

Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Exercice du droit de vote : Une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : Être actionnaire

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

RUGHJINA

Société par Actions Simplifiées
Au capital de 12.000,00 euros
Route du Port - Sicotta
20220 L'Île-Rousse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à du 09 Septembre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées
Dénomination : RUGHJINA

Nom commercial :

MAGARI MEDITERRANEAN FOOD
Siège : Route du Port - Sicotta - 20220
L'Île-Rousse

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 12.000,00 euros

Objet : Restauration sur place ou à emporter, Traiteur, Salon de thé & événementiel.

Sous réserve des dispositions légales, chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Jean-Charles SUZ-ZONI.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président.



N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DÉNOMINATION SOCIALE : EMILISA
OBJET SOCIAL :

La Société a pour objet :

- L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises ;

- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

SIÈGE SOCIAL : 3, Rue Sampiero Corsu, 20137 Porto-Vecchio

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL : 100 € divisé en 100 parts de 1 €

GERANT : Emilie LENDORMY, demeurant 3, rue Sampiero Corsu, 20137 Porto-Vecchio

IMMATRICULATION : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître MATIVET Laurent, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «L'Office du Cours», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7, cours Napoléon, identifié sous le numéro CRPCEN 20003, le 2 octobre 2024, a été constituée une Société Civile d'Attribution ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition d'un terrain à bâtrir sis sur la commune d'AJACCIO [20000] lieu-dit PIAGIARELLA figurant au cadastre de ladite ville sous les références suivantes :

SECTION AT n° 190 Lieu-dit PIAGIARELLA surface 00 ha 29 a 75 ca.

SECTION AT n° 191 Lieu-dit PIAGIARELLA surface 00 ha 00 a 25 ca.

Total surface : 00 ha 30 a 00 ca.

* La constitution de toutes servitudes de passage profitant à ce terrain ou grevant ce dernier.

* La construction (après démolition des bâtiments existants le cas échéant) et l'aménagement d'un ensemble collectif à usage d'habitation en vue de sa division par fractions destinées à être attribuées en propriété ou en jouissance aux associés.

* L'attribution de lots de copropriété en propriété ou en jouissance aux associés

* La gestion et l'entretien de cet ensemble jusqu'à la mise en place d'une organisation différente.

Et ce, soit au moyen des appels de fonds effectués auprès de ses associés, de ses capitaux propres, de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

* La faculté de donner caution hypothécaire, en application de l'article L.212-7 du Code de la construction et de l'habitation, pour la garantie des emprunts contractés par les associés, pour leur permettre de satisfaire aux appels de fonds de la société nécessaires à la réalisation de l'objet social.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Dénomination sociale : Société Civile d'Attribution PIAGIARELLA

Siège social : Ajaccio [20000], 36, route des Sanguinaires.

Durée : 20 années

Capital social : 3198 euros

Apports en numéraire :

La Société SMARLY a apporté la somme de 1066 euros. La société CNPN a apporté la somme de 1066 euros.

La société DIACORP a apporté la somme de 1066 euros.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Associés : 1) La Société dénommée SMARLY, Société par actions simplifiée au capital de 5000 €, dont le siège est à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT [75015], 353, rue DE VAUGIRARD, SIREN n° 914031851 et immatriculée au RCS de PARIS 15ème arrondissement.

2) La Société dénommée CNPN, Société par actions simplifiée au capital de 1000,00 €, dont le siège est à LYON [69002], 31, RUE DE BREST, SIREN n° 878475854 et immatriculée au RCS de LYON CEDEX 03.

3) La Société dénommée DIACORP, Société par actions simplifiée au capital de 1000,00 €, dont le siège est à AJACCIO [20000], 36, ROUTE DES SANGUINAIRES, SIREN sous n° 834114761 et immatriculée au RCS d'AJACCIO CEDEX 9. Gérant : M. Monsieur Damien AMHAN. RCS : Ajaccio.

Pour avis, La notaire.

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE
ASC Fiducie du Destrel

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/09/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MG FOOD BASTIA. Objet social : Restauration de type rapide, achats et ventes de boissons non alcoolisées. Siège social : 1, rue Gabriel Péri - 20200 Bastia. Capital : 500 €. Durée : 99 ans. Président : M. THEILLOUT Bruno, demeurant 20, Lotissement Pianu di Gatti - 20233 Sisco. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 13

E.F.C.F.

Société Civile

Au capital de 12.000 euros

Siège social : 14, Cours Grandval
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 1er octobre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : E.F.C.F.

Siège social : 14, Cours Grandval, 20000 Ajaccio

Objet social : La gestion d'un portefeuille de titres et plus généralement : L'acquisition, la vente, et la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, participations dans toutes sociétés agricoles, civiles ou commerciales.

L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 12.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Co-Gérance : Madame Elodie, Daniele, Angèle FALFERI demeurant Chemin des Vignes, Aghjarella, 20167 Afa ; Madame Coralie FALFERI, demeurant 4, rue Cynros, 20000 Ajaccio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 7 octobre 2024 a été constituée la Société LE PRADO 2024, Société Civile de Construction Vente au capital de 10.000 euros, dont le siège social est Le Clos Saphir, route de l'aéroport, 20290 Lucciana, ayant pour objet : la construction d'un ou plusieurs immeubles sur la commune de Bastia (Haute-Corse) en vue de leur vente en totalité ou par fractions. La société Brandizi Immobilier dont le siège est à Lucciana [20290], Le Clos Saphir, route de l'aéroport [439 415 688 RCS Bastia] a été désignée en qualité de Gérance. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Toutes les cessions sont soumises à agrément donné par décision collective extraordinaire des associés.

Pour avis, La notaire.

MV BATI EXPERT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Poggiooli

Sainte-Lucie de Porto-Vecchio
20144 Zonza

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ZONZA du 27 septembre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MV BATI EXPERT

Siège : Poggiooli, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza

Durée : QUATRE VINGT DIX NEUF ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet : Tous travaux de maçonnerie générale

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur VOLTZ Mike, Roland, demeurant Poggiooli, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS : "HOLDING PATRIMONIALE ROMALINE" au capital de 200 euros. Siège social : Village - 20239 RUTALI. Objet : HOLDING PATRIMONIALE. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA. Président : Mr Pierre BLINANT demeurant 55, Route de Bièvres, 91370 VERRIERES-LE-BUISSON nommé pour une durée indéterminée. Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Santo Pietro Di Tenda en date du 1er octobre 2024, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : NMC,

SIEGE SOCIAL : I VEZZI, SANTO PIETRO DI TENDA (Corse)

OBJET : L'achat, la fabrication et la vente de tous produits corses, alimentaires ou non, ainsi que de tout produit alimentaire et non alimentaire.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Madame MARIE-CHRISTINE NAVARRA, demeurant I VEZZI, SANTO PIETRO DI TENDA (Corse),

AGREEMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

MODIFICATION GERANT



N° 18
CABINET LEONELLI
Avocats
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

« GEMA »

Société Civile de Moyens
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 2, Rue Gabriel Peri
20200 Bastia-RCS Bastia 839 205 325

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 30 septembre 2024, enregistré à BASTIA le 02 Octobre 2024 Dossier 2024 00019431, référence 2B04P31 2024 A 01616, il a été décidé de nommer en qualité de Cogérant, à compter du 1er octobre 2024, Monsieur Ronan, Albert, Auguste MEYRONIN, demeurant à SAN MARTINO DI LOTA [20200], 2, Route de Mucchiette, en remplacement de Monsieur Gérard ORSONI, démissionnaire à compter de la même date et de modifier en conséquence l'article 15 des statuts.

Pour Avis, La gérance.

N° 19

OLIVIER BLEU PATRIMOINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège social : Route du Stade
Centre Commercial, Lido Marana
20600 Furiani
522 012 319 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 17/06/2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de Cogérante Mame Laura, Marie GATTI demeurant 12, Avenue Bévériti VICO, 20000 AJACCIO, pour une durée illimitée à compter du 17/06/2024.

Pour avis, La Gérance.

N° 20

LES MAISONS DE BALAGNE

SARL au capital de 110000 €
Siège social : Rte de Santa Reparata
20220 L'Île-Rousse
RCS Bastia 383458387

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2024, il a été décidé de nommer M MONTINERI Michel demeurant Lot Olivadie - 20220 MONTICELLO en qualité de Gérant en remplacement de M MONTINERI Charlie, à compter du 30/09/2024. Modification au RCS de BASTIA.

N° 21

CAMPING A MARINA

SARL au capital de 119.200 €
Siège social : Golfe de La Liscia
20111 Calcatoggio
501 713 721 RCS Ajaccio

Par décision de l'associée unique du 04/07/2024, il a été décidé d'acter la démission de Madame Dominique BARDIN, Gérante, à compter du 03/07/2024. Modification au RCS d'Ajaccio.



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

“CORSICANA SERVICE”

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.244,90 €
Siège social : Corsicana, Linguizzetta
20230 San-Nicolao
R.C.S. Bastia N° 400 482 055

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à LINGUIZZETTA du 9 septembre 2024, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, à compter du 1er octobre 2024, Madame Svea, Silke HELDER, demeurant à MUNCHEN [81541] St. Martin-Str. 8, en remplacement de Monsieur Patrick BALMERTH, démissionnaire à compter de la même date et de modifier en conséquence l'article 9 des statuts.

Pour Avis,
La gérance.

N° 23

SEMAFRAC

Société en Nom Collectif
Au capital de 936.571 euros
Siège social : Lieu-dit Purette
Montesoro - 20600 Bastia
412 639 676 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un Procès-verbal en date du 1er octobre 2024, les associés de la société SEMAFRAC ont :

- Pris acte de la démission de Madame Magali DAUBINET-SALEN de ses fonctions de Gérante de la société SEMAFRAC à compter du 1er octobre 2024 ;
- Désigné la société ROCCA SAS, société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros dont le siège social est situé Zone Industrielle de Baléone, Mezzavia, 20167 AFA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 381 655 182, représentée par son Président Monsieur Patrick ROCCA, en qualité de nouveau Gérant de la société SEMAFRAC, en remplacement de Madame Magali DAUBINET-SALEN sus désignée, pour une durée indéterminée à compter du 1er octobre 2024.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 24

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE « LES OLIVIERS »

Siège social : Résidence Impérial
Bâtiment B - 20090 Ajaccio
851 998 344 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 juillet 2024, les associés ont décidé de nommer Monsieur Jean-Jacques LECA né à AJACCIO 20 avril 1989, en sa qualité de seul Gérant de la société pour une durée illimitée suite au décès de Monsieur Jean-Jacques Michel LECA survenu le 13 août 2023 à Ajaccio.

Pour avis et mention,
La gérance.

N° 22

N° 25

U PISALI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Volpaja
20167 Appietto-978161115 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2024, les associés ont pris acte de la décision prise par Monsieur Frédéric Paul René MARCAGGI de démissionner de ses fonctions de Gérant et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouvelle Gérante Madame Baptiste Paule Marie FRANCONI, épouse MARCAGGI demeurant Chemin de la Parte, 20167 APPIETTO pour une durée illimitée à compter du 1er octobre 2024.

Pour avis, la gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 26

COACHING PROPRIO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence le Magellan
Bât B, 67, route du Cap

20200 San Martino di Lota-RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 26 SEPTEMBRE 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée COACHING PROPRIO a décidé de transférer le siège social du Résidence le Magellan, Bât B, 67, route du Cap, 20200 San Martino di Lota au Résidence Saint-François 4, 1000, Avenue de Borgo, 20290 BORGO à compter du 26/09/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Présidente.

N° 27

SCI DES GARENNE

SCI au capital de 500 €
Siège social : 8, bis Chemin du Rocher
91140 Villejust
502 832 942 RCS de Evry

Par AGO du 23/09/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 4, résidence A Lunera - 20166 PORTICCIO, à compter du 23/09/2024.

Gérance : Stéphanie URVOY - 4, Résidence A Lunera - 20166 PORTICCIO. Radiation au RCS de EVRY et immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 28

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/09/2024, l'assemblée générale a décidé le transfert du siège social de la SAS « GBL », au capital de 10.000€, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 982 775 355, du « Lotissement Michel Ange, n°12, 20167 AFA » à « Lieu-dit Favagjolo, Bât.A, 20167 SARROLA-CARCOPINO ». Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

- * Transfert du siège social :
 - * Ancienne mention
 - Le siège social est fixé à Lotissement Michel Ange, n°12, 20167 Afa.
 - * Nouvelle mention
 - Le siège social est fixé à Lieu-dit Favagjolo, Bât.A, 20167 Sarrola-Carcopino.

Pour avis, Le Président.

N° 29

SAS CBCI

Société par Actions Simplifiées
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Casteluccio
20222 Brando
RCS Bastia 819 104 258

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 29 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du lieu-dit Casteluccio - 20222 Brando au Chemin du Fort de Monserato - 20200 Bastia à compter du 1er janvier 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. L'avis de constitution de la société a été publié dans l'Informateur Corse. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 30

BOCCA

SAS au capital de 3000 €
Siège social : Lieu-dit Portigliolo
20110 Belvédère-Campomoro
RCS Ajaccio 930 717 012

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2024, le Président de la SAS BOCCA, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Portigliolo - 20110 BELVEDERE-CAMPOMORO au Lieu-dit VIGNA MAJO - Route de Viggianello - 20110 PROPRIANO à compter du 01/10/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 31

CODIM 2

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 13.880.000 euros
Siège social : Lieu-dit Purette
Montesoro, 20600 Bastia
400 594 412 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement le 1er octobre 2024, l'associée unique de la société CODIM 2 a :

- Pris acte de la démission de Monsieur Philippe TOUJAS de ses fonctions de Directeur Général de la société CODIM 2 à compter du 1er octobre 2024 ;
- Pris acte de la démission de Madame Magali DAUBINET-SALEN de ses fonctions de Présidente de la société CODIM 2 à compter du 1er octobre 2024 ;
- Désigné la société ROCCA SAS, société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros dont le siège social est situé Zone Industrielle de Baléone, Mezzavia, 20167 AFA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 381 655 182, représentée par son Président Monsieur Patrick ROCCA, en qualité de nouveau Président de la société CODIM 2, en remplacement de Madame Magali DAUBINET-SALEN sus désignée, pour une durée indéterminée à compter du 1er octobre 2024.
- Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

Me Pierre-Dominique

CERVETTI
AARPI MNC

8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio

T : 04 95 23 01 31

@ : mnc.avocats@orange.fr

DÉSIGNATION
D'UN ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE

CORSICA SEMI-RIGIDES
TAHITI BEACH CAFÉ

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8.000 euros

Immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio

Sous le numéro 483 193 579

Depuis le 13 juillet 2005, ayant

Son siège social à Ajaccio (20090)

Route du Ricanto, Tahiti Plage.

Aux termes d'une ordonnance en date du 19/09/2024 [RG n° 2024 004135], le Président du Tribunal de commerce d'AJACCIO a désigné Monsieur Antoine Dominique MARCAGGI, né le 23 juillet 1983 à AJACCIO (Corse-du-Sud), de nationalité française, exerçant la profession d'employé de restauration, demeurant à BOCOGNANO (Corse-du-Sud), Hameau de Poggiola, en qualité d'administrateur provisoire de la société CORSICA SEMI-RIGIDES, TAHITI BEACH CAFÉ pour une durée indéterminée, en raison de la nécessité d'assurer le fonctionnement de ladite société, lequel est actuellement paralysé par la disparition de son représentant légal. Monsieur Antoine Dominique MARCAGGI a accepté ses fonctions avec effet immédiat.

Pour insertion. L'administrateur provisoire.

N° 33

CINQ A

SAS au capital de 10.305.900 euros

Siège social : Quartier de la Gare

20220 L'Ile-Rousse

810 037 176 RCS Bastia

Aux termes de l'assemblée générale en date du 24/06/2024, il a été pris acte de l'expiration du mandat de Co-Commissaire aux comptes titulaire de M. Gérard CASAVECCCHIA, de ne pas procéder au renouvellement de son mandat et de nommer en remplacement, la société DSP FINANCES, siège à AJACCIO (20090), Immeuble Traviata, Résidence Opéra, Boulevard Louis Campi, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 521 870 998, pour une durée de six exercices.

Pour avis, le Président.

N° 34

SARL FR SERVICES

SARL au capital de 2000 €

Siège social : Route de Montemaggiore
 Lunghignano - 20214 Montegrosso

Modification au RCS de Bastia

790 998 546

Par décision de la gérance du 26/09/2024, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : L'activité de conciergerie. Et de modifier la dénomination sociale qui devient : FR SERVICES. Modification au RCS de BASTIA.

Me Pierre-Dominique

CERVETTI
AARPI MNC

8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio

T : 04 95 23 01 31

@ : mnc.avocats@orange.fr

DÉSIGNATION
D'UN ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE

RENOSU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 19.450 euros

Immatriculée au Registre

du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Sous le numéro 850 099 888

Ayant son siège social à Ajaccio

[Corse-du-Sud], 4, rue Roi de Rome.

Aux termes d'une ordonnance en date du 19/09/2024 [RG n° 2024 004134], le Président du Tribunal de commerce d'AJACCIO a désigné Monsieur Antoine Dominique MARCAGGI, né le 23 juillet 1983 à AJACCIO (Corse-du-Sud), de nationalité française, exerçant la profession d'employé de restauration, demeurant à BOCOGNANO (Corse-du-Sud), Hameau de Poggiola, en qualité d'administrateur provisoire de la société RENOSU pour une durée indéterminée, en raison de la nécessité d'assurer le fonctionnement de ladite société, lequel est actuellement paralysé par la disparition de son représentant légal. Monsieur Antoine Dominique MARCAGGI a accepté ses fonctions avec effet immédiat.

Pour insertion. L'administrateur provisoire.

N° 36

SCAF

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 439.996 euros

Siège social : Allée Charles de Gaulle

20220 L'Ile-Rousse

838 804 425 RCS Bastia

Aux termes d'une décision du Président en date du 1er octobre 2024, il résulte que : Monsieur Julien GUIGANTI, demeurant 21 Avenue Sainte-Victoire, 13100 Aix-en-Provence, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, Le Président.

N° 37

COFRAPEX

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000.000 €

Siège Social : Centre Commercial

Port Toga - 20200 Bastia

392 197 174 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 28 juin 2024, les actionnaires ont décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant, le Cabinet AREXPERT AVIGNON et de nommer en remplacement la société TALEZ ARES AUDIT pour une durée de six exercices qui prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2029.

Pour avis, Le Président.

Me Pierre-Dominique

CERVETTI
AARPI MNC

8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio

T : 04 95 23 01 31

@ : mnc.avocats@orange.fr

DÉSIGNATION
D'UN ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE

L'OTTU DICEMBRI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000 euros

Immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio

Sous le numéro 810 978 064,

Depuis le 22 avril 2015, ayant

Son siège social à Ajaccio (20000)

4, rue du Roi de Rome.

Aux termes d'une ordonnance en date du 19/09/2024 [RG n° 2024 004136], le Président du Tribunal de commerce d'AJACCIO a désigné Monsieur Antoine Dominique MARCAGGI, né le 23 juillet 1983 à AJACCIO (Corse-du-Sud), de nationalité française, exerçant la profession d'employé de restauration, demeurant à BOCOGNANO (Corse-du-Sud), Hameau de Poggiola, en qualité d'administrateur provisoire de la société L'OTTU DICEMBRI pour une durée indéterminée, en raison de la nécessité d'assurer le fonctionnement de ladite société, lequel est actuellement paralysé par la disparition de son représentant légal. Monsieur Antoine Dominique MARCAGGI a accepté ses fonctions avec effet immédiat.

Pour insertion. L'administrateur provisoire.

N° 41

SEMAFRAC

Société en Nom Collectif

Au capital de 936.571 euros

Siège social : Lieu-dit Purette

Montesoro - 20600 Bastia

412 639 676 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à FURIANI du 18 juillet 2024, la collectivité des actionnaires a décidé d'adopter comme dénomination sociale «U TAKOS» en remplacement de «SOCIETE D'EXPLOITATION U TAKOS» à compter de la même date, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour Avis, Le président.



N° 39

BALBI PREVOYANCE

SARL au capital de 381.122,54 €

Siège social : Lieu-dit Precojo

20600 Furiani

423 963 834 RCS Bastia

Aux termes d'un PV d'assemblée générale ordinaire en date du 17 septembre 2024, les associés ont décidé :

* De nommer, en remplacement de la SCP de commissaires aux comptes M.BACCI & JM MINICONI, commissaire aux comptes titulaire, la SARL ANAXA - EXPERTISE AUDIT & CONSEIL, siège à AJACCIO [20090], immeuble « Ivoire », Route de Mezzavia, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le N° 799 993 514 en qualité de commissaire aux comptes pour une période de six exercices,

* De pas renouveler le mandat de commissaires aux comptes suppléant de Mme Marie-Josée CASANOVA. Modification RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

U TAKOS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000,00 €

Siège Social : Le Bastio II - Bât 4

RDC - 20600 Furiani

RCS Bastia : 831 045 810

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à FURIANI du 18 juillet 2024, la collectivité des actionnaires a décidé d'adopter comme dénomination sociale «U TAKOS» en remplacement de «SOCIETE D'EXPLOITATION U TAKOS» à compter de la même date, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour Avis, Le président.

N° 41

SEMAFRAC

Société en Nom Collectif

Au capital de 936.571 euros

Siège social : Lieu-dit Purette

Montesoro - 20600 Bastia

412 639 676 RCS Bastia

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire signé le 1er octobre 2024 par voie électronique conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil, les associés de la société SEMAFRAC ont :

- Pris connaissance de l'acte sous seings privés conclu à la date susmentionnée, par lequel la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON, associée en nom, a cédé à la société ROCCA SAS, une part sociale qu'elle détenait dans la société SEMAFRAC ;

- Et modifié l'article 7 des statuts de la société SEMAFRAC en conséquence. La cession de parts susmentionnée entraîne les modifications suivantes par rapport à l'avis antérieurement publié :

* Associés en nom :

* Ancienne mention :

- CODIM 2, société par actions simplifiée dont le siège social est situé Lieu-dit Purette, Montesoro, 20600 BASTIA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 400 594 412 ;

- CASINO, GUICHARD-PERRACHON, société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé 1, cours Antoine Guichard, 42000 SAINT ETIENNE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 554 501 171.

* Nouvelle mention :

- CODIM 2, société par actions simplifiée dont le siège social est situé Lieu-dit Purette, Montesoro, 20600 BASTIA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 400 594 412 ;

- ROCCA SAS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé Zone Industrielle de Baleone, Mezzavia, 20167 AFA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 381 655 182. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 42



COMMUNE DE CALENZANA

COMMUNE DE CALENZANA

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE 04/2024

MARCHE DE TRAVAUX

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT BLAISE

1 : Identification de l'acheteur :

Nom complet de l'acheteur : Commune de Calenzana

Type de numéro national d'identification : SIRET

N° national d'identification : 212 000 491 000 10

Code postal : 20214

Ville : Calenzana

Groupement de commande : Non

2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.e-marchesppublics.com>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :

Oui

Utilisation des moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Monsieur MARCHETTI Francois

Courriel : dgs@calenzana.fr

Tel : +33 495628859

3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Voir l'article 6.1 du règlement de la consultation.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise et la capacité technique de l'entreprise : Voir le 6.1 du règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : le 30 octobre 2024 à 12 heures.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidat : Non

Possibilité d'attribution sans négociation [attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui

4 : Identification du marché

Intitule du marché : Travaux de restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Blaise

CPV : Objet principal : 45212314-0/37311300-4/50860000-1

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : Lieu-dit Sainte Restitude

Durée du marché : 32 mois

La consultation comporte des tranches : Oui

Une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Prestations supplémentaires éventuelles : Oui.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

5 : Lots

Marche allot : Non

Lieu d'exécution du lot : Eglise Saint Blaise

6 : Informations complémentaires :

Visite obligatoire : Non.

N° 43



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL DE CORSE

AVIS DE PUBLICITÉ

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX N° 2A-2024-09-19-00001 ET N° 2A-2024-09-19-00002 DU 19/09/2024, PORTANT APPROBATION DES TRACÉS DE DEUX SERVITUDES DE PASSAGE DES PIÉTONS TRANSVERSALES (SPPT) AU RIVAGE DE LA MER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SERRA DI FERRO

Conformément à l'article R.121-24 du code de l'urbanisme, le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, informe le public de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud le 24/09/2024, des arrêtés préfectoraux n°2A-2024-09-19-00001 et n°2A-2024-09-19-00002 du 19/09/2024, portant approbation des tracés de deux servitudes de passage des piétons transversales (SPPT) au rivage de la mer sur le territoire de la commune de SERRA di FERRO.

Les arrêtés sont consultables :

- sur le site internet de la préfecture de la Corse-du-Sud www.corse-du-sud.gouv.fr [recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud, arrêtés n°2A-2024-09-19-00001 et n°2A-2024-09-19-00002 publié le 24/09/2024] ;
- en Mairie de SERRA di FERRO, Le village, 20140 SERRA di FERRO.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 44

N° PC : 2024RJ0129

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 01/10/2024 prononçant liquidation judiciaire immédiate de PRO CASA SARL, 136, lieu-dit PASTORECCIA, ZI DE BASTIA, 20600 BASTIA. Tous travaux de revêtements de sols et murs. Plâtrerie, cloisons sèches, plafonds suspendus, doublage, isolation, joints. 894 639 541 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 30/07/2023.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 45

N° PC : 2024RJ0125

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 01/10/2024 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de 2MAIN SAS, résidence L'Orizzinca, Allée de Cardiccia, 20213 PENTA-DI-CASINCA. Vente de vêtements, chaussures, accessoires, bijoux fantaisie, neufs ou de seconde main. 947 776 530 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 03/07/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 46

N° PC : 2024RJ0126

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 01/10/2024 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de BIANCHINI ET FILLE SAS, 10, Faubourg Saint-Antoine, 20250 CORTE. Station-service, vente de carburants, de gaz, de fioul domestique, d'accessoires automobile, alimentaires. 892 571 639 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 30/04/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 47

N° PC : 2024RJ0127

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 01/10/2024 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de RINALDI CARROSSERIE SAS, zone artisanale de Casanova, Cermacciani, 20250

CASANOVA. Entretien, réparation de tous véhicules automobile, tôlerie, peinture. 884 364 274 RCS Bastia 884 364 274 RM 20.

Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/06/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 48

N° PC : 2024RJ0128

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 01/10/2024 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de DIET SANTE NATURE SARL, lieu-dit Casatorra, 20620 BIGUGLIA. Le conseil en diététique et nutrition, négoce de compléments alimentaires et nutritionnels. 531 224 715 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 27/08/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 49

N° PC : 2024RJ0099

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 01/10/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de DM CONSTRUCTION SAS, 19/3 L'OTISSEMENT Moulin à Vent, 20220 L'ILE-ROUSSE. Maçonnerie générale, façades, toutes activités relevant du secteur du bâtiment, du gros oeuvre. 894 308 204 RCS Bastia 894 308 204 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 31/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 50

N° PC : 2024RJ0101

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 01/10/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur BEN FARAH MEYAD, résidence A GHIESALE, VILLA 18, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Non inscrit au RCS Bastia 847 677 275 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 05/06/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

PROCHAINE PARUTION

VENDREDI 18 OCTOBRE 2024-N°7052

N° 51

AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :
Commune de Crocicchia
Type de numéro national d'identification : SIRET
N° national d'identification : 21200102800019
Code postal : 20290
Ville : Crocicchia

Groupement d'acheteurs : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2024_Idyl42UX&v=1&selected=0

L'intégralité des documents se trouvent sur le profil acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : Pierre Pascal Piacentini

Email : mairiedecrocicchia@orange.fr

Tél : 0495382238

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles.

Les conditions et moyens de preuves sont listés dans le règlement de la consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Jeudi 14 Novembre 2024 à 12h

Date d'envoi à la publication : 08/10/2024

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribuer sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration des infrastructures d'eau potable

Type de marché : Service

Lieu principal d'exécution du marché : CROCICCHIA

La consultation comporte des tranches : Non

Marché alloté : Non

Section 5 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération (Valeur technique 60% / Prix des prestations 40%)

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia.

N° 52

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mél : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

SIRET 33035573600019

Objet : Fourniture et pose de placards aménagés

Référence acheteur : 008/TX/24

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45421150 - Travaux d'installation de menuiseries non métalliques

Complémentaires : 39141300 - Placards

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 23/09/24

Marché n° : 008-2024

SOC CLOISONS ET PLAFONDS

ZI DE TRAGONE, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 39.850,00 Euros

Envoyez le 08/10/24 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

Tel : 07.78.90.57.11



Corséa Nettoyage



Bastia
Ajaccio

Corsea Nettoyage

- Remis en état après travaux
- Entretien espaces verts
- Entretien vitreries

Mail : corssea.nettoyage@laposte.net

- Entretien de Bureaux
- Entretien de copropriétés

N° 53



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry

CS.10210 - 20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)

Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :

Marché n°2024-MAPA-042 : « Ports de Commerce d'Ajaccio et Propriano Entretien, maintenance préventive et curative et interventions diverses sur les cabestans Suite à procédures infructueuses »

Procédure de passation :

Procédure adaptée

Critères d'attribution :

1 - Prix des prestations : 60.0 %

2 - Valeur technique : 40.0 %

Date limite de réception des offres : 12 novembre 2024 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce n° 24-113911 du 08/10/2024.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 08/10/2024.

DERNIERES MINUTES

N° 54

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAISSEZ-FAIRE

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016.

Suivant testament holographie en date du 25/12/2021, Mme Marie Jeanne dite Jeanne BATTESTI, en son vivant demeurant à GHISONACCIA [20240] La Gare Route des platanes, née à ROSPIGLIANI [20242], le 12/01/1930, célibataire, décédée à GHISONACCIA [20240] le 13/12/2023, a consenti un legs universel au profit d'une personne.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sylvie MICHELI, notaire membre de la SCP GRIMALDI-MICHELI titulaire d'un Office notarial à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243], suivant procès-verbal de dépôt et description en date du 27/09/2024, dont la copie authentique a été recue par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA le 4 Octobre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Sylvie MICHELI, Notaire, BP 44 - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, chargée de la succession.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis, Me MICHELI.

N° 55

NEBBIU TP

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Vezzi

20246 Santo Pietro Di Tenda

904 669 215 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 25 septembre 2024, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de réalisation de constructions (travaux effectués en sous-traitance), et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, le Président.

N° 56

ESPACE BEAUTE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Aut capital de 1524 euros

Siège : 16, rue Docteur Pellegrino
20090 Ajaccio

Siège de liquidation :

16, Rue Docteur Pellegrino
20090 Ajaccio
479 293 565 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 4 octobre 2024 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Isabelle Claudine Monique D'AMICO, demeurant Résidence ALZO DI SOLE, BAT B, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 57

MC TP

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Aut capital de 1000 euros

Siège de liquidation :

C/O Mme Marie Antoinette DE LA ROSSAT
Chemin de Donateo - 20260 Calvi
907842892 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Maëlle CLEMENT, demeurant Route de la Mer, 20260 LUMIO, pour toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé C/O Madame Marie Antoinette DE LA ROSSAT, Chemin de Donateo, 20260 Calvi. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le Liquidateur.

SELURL ACTIJURIS

Société d'Exercice

Libéral à Responsabilité Limitée

Au capital de : 250.000 €

Siège social : 31, Cours Soeur Amelie
20100 Sartène

RCS : Ajaccio B 801 734 559 00017

**AVIS D'AUGMENTATION
DE CAPITAL**

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2024, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la SELURL ACTIJURIS d'un montant de 100.000 euros par voie d'incorporation de réserves, par élévation du nominal des parts composant le capital social. Le capital social, qui était de 250000 euros, est désormais fixé à 350.000 euros. En conséquence de ce qui précède, l'article 6 partie II des statuts de la SELURL ACTIJURIS a été complété par le paragraphe suivant :

Le 1er octobre 2024, conformément à la décision extraordinaire de l'associé unique Monsieur BETTINI Antoine les autres réserves d'un montant de 174.636,30 € ont été incorporées au capital à hauteur de 100.000 €.

En conséquence de ce qui précède également, l'article 7 des statuts de la SELURL ACTIJURIS a été modifié comme suit :

Article 7 - Capital

* Ancienne mention :

Par suite des apports sus énoncés le capital social est fixé à 250.000 €, divisé en 100 parts de 2500 € chacune, lesquelles sont attribuées à Monsieur BETTINI Antoine en rémunération de son apport en numéraire.

* Nouvelle mention :

Par suite des apports sus énoncés le capital social est fixé à 350.000 € divisé en 100 parts de 3500 € chacune, lesquelles sont toutes attribuées à Monsieur Antoine Bettini.

Pour avis,

N° 59

SCI TURQUOISE

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : 20, Résidence Sampiero 2
20166 Pietrosella

513 253 716 RCS Ajaccio

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPÉE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13/09/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 13/09/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Jérôme CORAZZINI, demeurant 20, Résidence Sampiero 2, 20166 Pietrosella, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 20, Résidence Sampiero 2, 20166 Pietrosella, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

Pour avis, le Liquidateur.

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia-Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com**VENTE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 30 Septembre 2024, enregistré à BASTIA le 02 Octobre 2024, dossier 2024 00019429, référence 2B04P31 2024 A 01615, le Docteur Gérard ORSONI, demeurant à BASTIA [20200], Montesoro, Lieu-dit Putrette qui avait été consentie suivant acte SSP en date à BASTIA du 1er Septembre 2017, par Madame Antoinette MASIA demeurant à FURIANI [20600], Hameau du Soleil, Allée des Hirondelles, Tinturaghju, et Madame Nicole MASIA, demeurant à FURIANI [20600], Hameau du Soleil, Allée des Hirondelles, Tinturaghju au profit de la SAS «SOCIETE D'EXPLOITATION U TAKOS», au capital de 1.000 €, dont le siège social est à FURIANI [20600] Le Bastio II, Bât 4, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 831 045 810, a pris fin le 18 juillet 2024 par sa résiliation amiable résultant d'un acte S.S.P en date à BASTIA du même jour.

- Aux éléments incorporels pour : 51.425 €
- Aux éléments corporels pour : 3.575 €
Ensemble : 55.000 €
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01 Octobre 2024.
Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200], 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 61

SCI FUNTANELLA

Villa Funtanella

Chemin de Saint-Joseph, 20090 Ajaccio
Au capital de 900€

SIREN 452542400 RCS Ajaccio

L'AGE du 15/06/2024 a décidé la dissolution anticipée de la SCI FUNTANELLA à compter du 15/06/2024. Mme Laury CAROTENUTO, domiciliée Tour Armoise, rue 1er Bataillon de Choc, 20090 AJACCIO, est nommée liquidatrice. Le siège de dissolution est fixé au siège social de la SCI. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 62

Société à Responsabilité Limitée

Bella e Chjucu,

Au capital de 500,00 €

Ayant son siège social au :

9, rue de la Paroisse, 20200 Bastia
Identifiée sous le numéro
SIREN 493801542 RCS Bastia

Au terme d'une délibération de L'AGE du 23.09.2024, la collectivité des associés a approuvé la poursuite de l'activité nonobstant les capitaux propres négatifs sur les deux derniers exercices.

N° 63

AVIS

La location-gérance consentie par Madame Marie Françoise LOVERINI épouse LUIGGI, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 605 440 692 à Madame Marie Elisabeth LUIGGI, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 384 081 089, du fonds de commerce de location d'appartements meublés a été résiliée en date du 01/09/2024.

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia-Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com**RESILIATION AMIABLE
DE LOCATION-GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de vente de bonbons, douceurs, sandwiches saisonnier du 15/09 au 30/06 et petite restauration sis à BASTIA [20600], Montesoro, Lieu-dit Putrette qui avait été consentie suivant acte SSP en date à BASTIA du 1er Septembre 2017, par Madame Antoinette MASIA demeurant à FURIANI [20600], Hameau du Soleil, Allée des Hirondelles, Tinturaghju, et Madame Nicole MASIA, demeurant à FURIANI [20600], Hameau du Soleil, Allée des Hirondelles, Tinturaghju au profit de la SAS «SOCIETE D'EXPLOITATION U TAKOS», au capital de 1.000 €, dont le siège social est à FURIANI [20600] Le Bastio II, Bât 4, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 818 355 935, a cédé à la SARL «SARL U MULINU» au capital de 15.244,90 € dont le siège social est à ALERIA [20270], 120, Via Santa Laurina, Résidence La Vallée, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 337 805 477, un fonds de commerce de boulangerie artisanale, pâtisserie, salon de thé, snack, glacier situé et exploité à ALERIA [20270], 120, Via Santa Laurina, Résidence La Vallée, moyennant le prix de 20.000 euros.

Pour unique insertion.

N° 65

MOTEL LES PINS

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7622 euros

Motel les PINS - Route d'Ajaccio
20260 Calvi
432 188 027 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2024 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Ange-Marie CECALDI, demeurant Route d'Ajaccio, 20260 Calvi, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 66

AVIS

Par acte SSP du 17/09/2024, enregistré au SPFE de HAUTE-CORSE, le 30/09/2024, Dossier 2024 000192559, Référence 2B04P31 2024 A 01598, la société : PACYLIO SARL au capital de 1.500 €, sis Résidence San Pietro Baciacucci, lieu-dit Paese Novo, 20600 BASTIA, 788 911 998 RCS BASTIA, a cédé à la société : MONTI ANTOINE SARL au capital de 1.000 €, sis Centre Hospitalier de Bastia, Site de Falconaja, 20600 BASTIA, 791 075 831 RCS BASTIA, un fonds de commerce de cafétéria, débit de boissons 1ère catégorie, sis Lieu-dit Paese Novo, 20600 BASTIA, moyennant le prix principal de 185.000 €. La date d'entrée en jouissance est fixée au 28/09/2024. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, pour la validité au fonds cédé et pour la correspondance à l'adresse du séquestre désigné : Cabinet de Maître Jocelyne COSTA, Avocat, 22, boulevard Paoli, 20200 Bastia.

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél. : 04.95.31.69.67
Cabinet.leonelli@gmail.com**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 30 septembre 2024, enregistré à BASTIA le 2 octobre 2024, Dossier 2024 00019428, référence 2B04P31 2024 A 01614, Maître Frédéric TORELLI, es qualité de gérant de la SELARL « ETUDE BALINCOURT », dont le siège est à NIMES [30000], 29, Rue des Lombards, Mandataire Judiciaire à la liquidation judiciaire de la SAS «L'ORU BIANCU - I FRATELLI ORSINI» au capital de 1.000 € dont le siège social est à ALERIA [20270], 120, Via Santa Laurina, Résidence La Vallée, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 818 355 935, a cédé à la SARL «SARL U MULINU» au capital de 15.244,90 € dont le siège social est à ALERIA [20270], Lusticone, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 337 805 477, un fonds de commerce de boulangerie artisanale, pâtisserie, salon de thé, snack, glacier situé et exploité à ALERIA [20270], 120, Via Santa Laurina, Résidence La Vallée, moyennant le prix de 20.000 euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 17 Juin 2024.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Frédéric TORELLI, SELARL « ETUDE BALINCOURT », Mandataire Judiciaire domicilié à BASTIA [20200], 15, Boulevard du Général De Gaulle, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion. L'Acquéreur.

N° 68

AVIS

Suite à l'AGE du 31/08/2024, les associés de la SARL CORSE COURTAGE, SARL au capital de 10.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 510.232.333, dont le siège social est sis Montemaggiore - 20214 MONTEGROSSO ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Jean Jacques MARIANI, associé, a été nommé en qualité de liquidateur et le siège social de la liquidation au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 69

AVIS

Suite à l'AGE du 31/08/2024 de la société SARL CORSE COURTAGE, SARL en liquidation au capital de 10.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 510.232.333, dont le siège social est Montemaggiore à MONTEGROSSO [20214], et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Jean-Jacques MARIANI, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de la date Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

annonces légales

**TRANSMETTEZ
vos fichiers au format WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

al-informateurcorse@orange.fr

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES RENDEZ-VOUS
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



SERVICE
GRATUIT

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers



Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



Réunions,
colloques,
meetings



Inscriptions,
recrutements,
concours



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE,
JE ME RENDS SUR www.icn.corsica/publier-une-info



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA



OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal

Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Date et signature obligatoires

Ci-joint mon règlement par

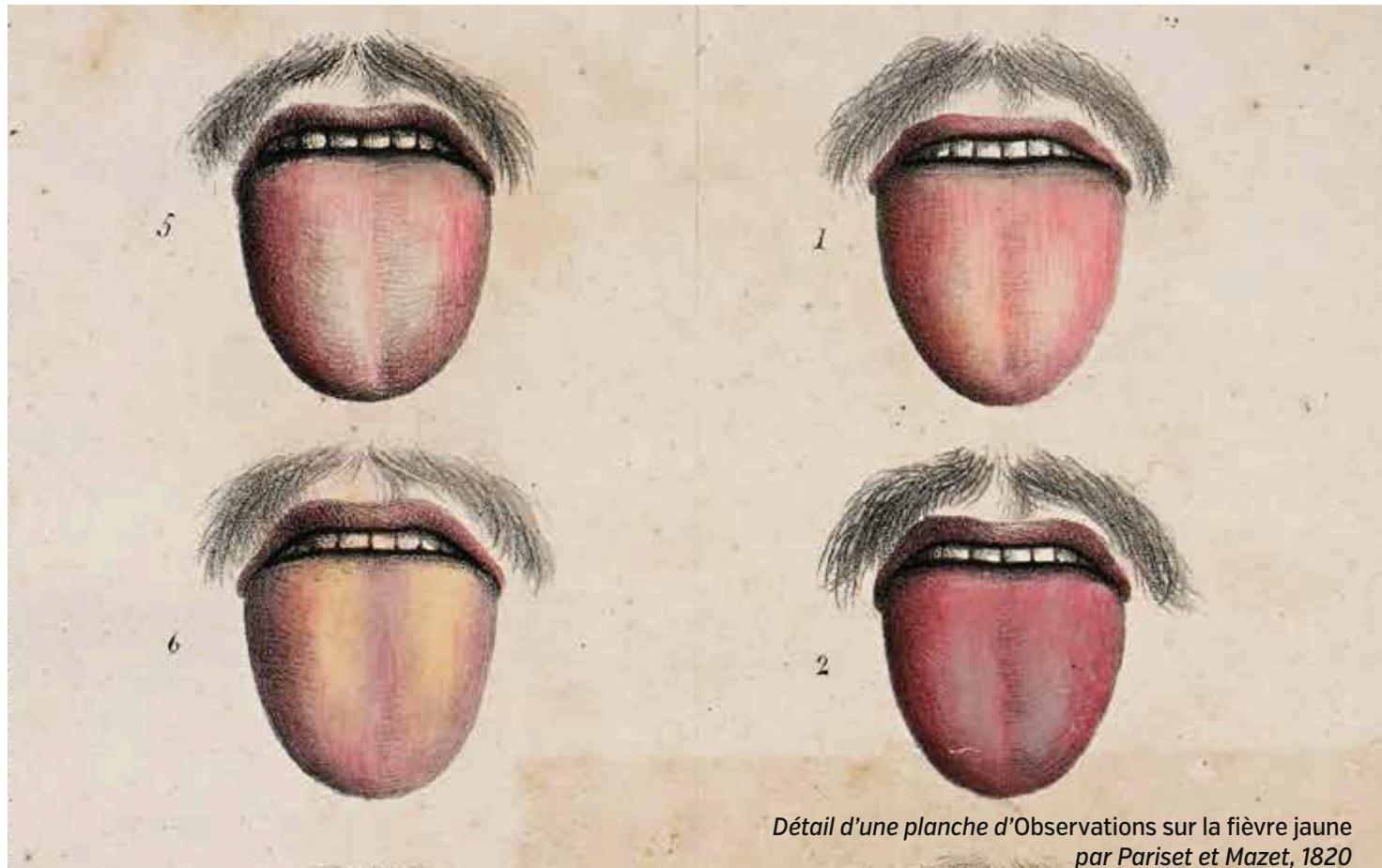
CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE
N°

Exire fin Clé

les 3 derniers chiffres au dos
de votre carte bancaire

CORSICAPRESS EDITIONS SAS - RCS BASTIA 528 790 033

BIBLIOTHÈQUE TOMMASO PRELÀ: LES COLLECTIONS MÉDICALES



Détail d'une planche d'Observations sur la fièvre jaune
par Pariset et Mazet, 1820

**La bibliothèque d'étude et de recherche Tommaso Prelà vient de publier
Les collections médicales, un catalogue non exhaustif qui met en avant une petite partie
des 15000 ouvrages de médecine légués par Tommaso Prelà à la ville de Bastia.**

Médecine des armées, traitements contre la fièvre jaune, études de dissections, anomalies anatomiques, traités de chirurgie, sciences expérimentales, planches en noir et blanc mais aussi en couleurs... Avec «Les collections médicales», on explore, page après page, une partie de l'histoire de la médecine. Et on découvre ce qui constitue un des trésors de la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà de Bastia. La collection des livres de médecine, léguée par le médecin du pape Pie VII, dont la bibliothèque porte le nom, compte environ 15 000 livres, couvrant une période comprise entre la fin du XVIII^e et le XIX^e siècle. Un fonds condensé ici en 200 pages. Autrement dit, il a fallu faire un choix, explique Linda Piazza, responsable de la bibliothèque patrimoniale. Quatre années de travail sous la houlette de Vincent-Pierre Comiti, ancien responsable du département de l'histoire de la médecine au Collège de France, ont permis de classer, découvrir et rendre l'ensemble cohérent: «Nous avons un comité scientifique. Tout est tellement beau, tout serait à éditer. Nous avons privilégié la rareté et la qualité des ouvrages.» Le catalogue ne se veut pas une vulgarisation de l'histoire de la médecine, mais un panorama très détaillé des ouvrages

conservés à la bibliothèque bastiaise, mettant en avant des livres précieux. Il permet cela dit au lecteur de découvrir, au fil des siècles et au fur et à mesure des publications, l'évolution de la médecine, dont certaines pratiques ou connaissances peuvent aujourd'hui nous paraître désuètes, mais aussi très ambitieuses pour l'époque. C'est aussi l'occasion de pénétrer l'esprit et les pensées du médecin du pape. Certains livres de la collection, retenus par le comité, datent de 1530 et sont même annotés par Tommaso Prelà lui-même: «On retrouve par exemple cette annotation sur la page d'un livre: *Questo libro è raro e costoso* («Ce livre est rare et cher»)», indique Linda Piazza. De la part d'un notable vivant à Rome, qui soignait à l'époque la Curie de la variole, c'est une preuve de l'incroyable valeur de la collection du médecin bastiais. Outre la collection de 15 000 livres de médecine, le fonds de la bibliothèque patrimoniale compte 55 000 ouvrages, sur la botanique, l'histoire, mais aussi des trésors de la littérature italienne. «C'est quelque chose d'incroyable et de vraiment extraordinaire pour une ville comme Bastia d'avoir une bibliothèque patrimoniale de cette qualité. C'est un fonds très précieux. Nous disposons également du fonds du docteur Mattei, un médecin du

Né à Bastia en 1765, Tommaso Prelà fut d'abord envoyé à Florence à l'âge de 9 ans pour sa scolarité, puis à Rome pour ses études universitaires, d'abord de philosophie à la Sapienza, puis de médecine à Santo Spirito, considéré comme le plus ancien hôpital d'Europe, où exerçait un autre bastiais, Giuseppe Sisco (1748-1829), professeur et directeur de clinique chirurgicale, qui fut chirurgien personnel de Pie VI et rédigea un ouvrage, *Compendio di alcune operazioni chirurgiche per uso della scuola clinica* qui constitue un important témoignage de la chirurgie dans la première moitié du XIX^e siècle. Par la suite, Tommaso Prelà dirigea l'hôpital de Santo Spirito, avant de devenir le médecin personnel du pape Pie VII auprès duquel il fit montre d'un grand dévouement. Il publia *Il boe di Plinio, congettura sulla storia della vaccinazione*, dans lequel au travers de citations et textes anciens (Virgile, Galien, Pline l'Ancien...), il tente d'explorer l'histoire de la variole et des connaissances sur le sujet. La préface de l'ouvrage affirme que «*la vaccination est sans doute la meilleure et la plus utile des découvertes qui ont pu être faites en médecine*». En effet, Tommaso Prelà semble avoir porté un intérêt tout particulier à la prévention en matière médicale, et ce d'autant que, au-delà de sa prestigieuse fonction, il avait à cœur d'aider et protéger les personnes les plus vulnérables. S'il publia peu dans le domaine médical par rapport à d'autres membres de sa famille (comme son neveu, Benedetto Viale qui fut professeur à la Faculté della Sapienza de 1852 à 1862 et premier médecin de Pie IX) ou à des proches, il fonda ou contribua à fonder deux écoles de médecine et de chirurgie à Rome. À sa mort, en 1846, il léguait sa collection d'ouvrages médicaux à sa ville natale, à trois conditions: avoir un buste, une bibliothèque et une place portant son nom à Bastia. Une rue de Rome lui est également dédiée. ■

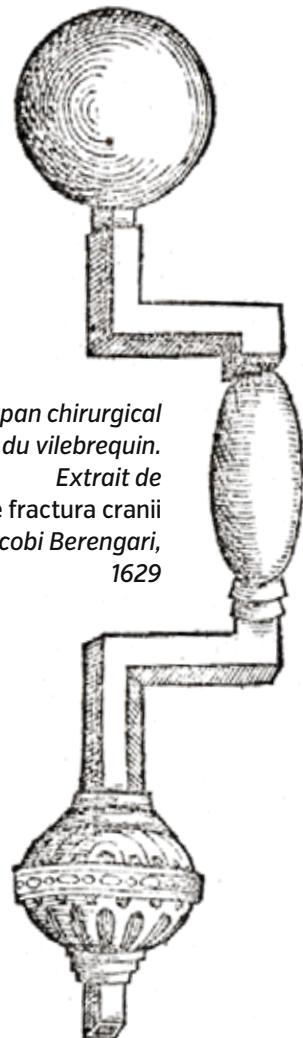


De Conceptionis indicis nec non maris foemineique partus significatione,
Ludovico Bonaciolus, 1530

Cap Corse qui aurait mis au point des techniques d'accouchement sans douleur.» Pour la responsable de la bibliothèque patrimoniale, cette richesse est due en partie à une certaine culture du don qui existe et persiste encore sur l'île. La bibliothèque Tommaso Prelà continue de recevoir des legs; on vient par exemple de recevoir des ouvrages de Dante. Mais attention, il n'est pas question de mettre les livres sous cloche et de les garder précieusement dans des salles réfrigérées comme dans la tour du *Nom de la rose*, où seules quelques personnes pourraient y avoir accès. Ce qui était plus ou moins le cas à l'époque de Tommaso Prelà, où le fonds avait un autre but, plus tourné vers la bibliophilie que vers l'utilisation des ouvrages à des fins d'études ou de recherches. Les futurs médecins insulaires se formaient alors à Pise ou à Rome. «*Sans lire un incunable à la plage, aujourd'hui notre objectif est de faire connaître et de valoriser notre bibliothèque.*» Il y a bien sûr le travail scientifique, avec les conventions avec le secteur associatif, les conférences, les journées portes ouvertes. Mais la fierté de Linda Piazza, c'est le travail avec les scolaires, notamment avec les élèves du lycée professionnel Jean Nicoli qui ont dans leur programme quatre semaines de bibliothèque patrimoniale. Avec ce public et les jeunes, «*la clé, c'est de ne pas aborder le sujet de manière théorique comme pourrait le faire un chercheur. Il faut aller directement dans le côté pratique. Faire toucher les livres et les appréhender comme des trésors. On part de l'objet pour arriver au discours scientifique.*» ■

Christophe GIUDICELLI

«*Sans lire un incunable à la plage, aujourd'hui notre objectif est de faire connaître et de valoriser notre bibliothèque.*»



Trépan chirurgical inspiré du vilebrequin.
Extrait de
De fractura cranii
par Iacobi Berengari,
1629



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

MOZZICONACCI, GUGLIELMACCI, COMPOSITION ET DÉRIVATION DES NOMS DE FAMILLE



- Quel est votre nom de famille? Ottav...?
- Maintenant c'est mon tour !

La réduction du stock de «noms de baptême» imposé par l'Église a eu comme résultat une sorte de mondialisation avant la lettre, avec un nombre limité de prénoms portés par un grand nombre d'individus. Cependant, un nombre restreint de bases produit des dérivés très nombreux car les suffixes disponibles sont multiples, non seulement en corse ou italien, mais aussi d'ailleurs en français où ce procédé de formation était très productif autrefois comme l'attestent justement les patronymes. En règle générale donc les dérivés sont plus fréquents que les formes de base. Ainsi, en Corse par exemple les ALBERTINI sont 4 fois plus nombreux que les ALBERTI. Le phénomène est commun à beaucoup de pays, en Italie par exemple les GIOVANNI (correspondant au prénom Jean) sont 40 fois moins nombreux que les GIOVANNINI. Dans le détail cependant il y a des différences. En Corse GIOVANNINI est très rare par rapport à GIOVANNETTI et GIOVANNONI. Il faut également prendre

en compte [Italie et Corse] les variantes de la base du type GIAN- [GIANNINI] ou VAN- [VANNINI] ou ZAN- [typiques de l'Italie du Nord, ex. ZANI, ZANNINI].

MOZZICONACCI, GUGLIELMACCI.

Les noms de famille corse issus de toponymes ou d'autres bases se laissent souvent analyser comme des dérivés formés avec des suffixes typiquement corse ou connus dans d'autres langues mais particulièrement fréquents en corse dans des emplois divers et particuliers. MUFRAGGI renvoie au suffixe -aghju, issu du latin -arius, qui s'oppose au toscan -aio; GUGLIELMACCI renvoie au suffixe -acciu issu de -aceus qui peut être péjoratif mais aussi indiquer l'appartenance comme c'est typiquement le cas dans de nombreux noms de famille et de lieux spécifiquement corse [cf. MAESTRACCI, ou MOZZICONACCI, fréquents en Corse et introuvables dans l'annuaire italien]. On reconnaît ce suffixe dans un nom de lieu

La graphie des noms propres a été «modernisée» en Italie mais pas en Corse où le J de l'italien ancien a été parfois conservé mais la plupart du temps supprimé [par l'état civil français] et remplacé par un Y [OTTAVY est 6 fois plus fréquent que OTTAVJ].

comme Giacaraccia qui a la même base [ghjacaru «chien»] que l'anthroponyme disparu Giagaraccio attesté en Sardaigne [M. Maxia 2002].

Dans une étude relativement récente on considère que l'un des traits typiques de l'onomastique corse [nom de famille et noms de lieux] est la rareté de formes dérivées, notamment par l'intermédiaire de suffixes [«tipica dei tratti cognominali corsi còrsi la scarsità di forme alterate con suffissi»; «...la mancanza di alterati si osserva anche nella toponomastica»] (G. Arcamone 200). Cela est discutable; les données dont nous disposons permettent d'établir au contraire que 40 % des noms de famille et 50 % des toponymes corse sont des formes dérivées, par le moyen de suffixes spécifiques, ou plus ou moins fréquents dans toute la Romania mais chargés de fonctions particulières.

MUFRAGGI, PASQUALAGGI.

Le résultat régulier du suffixe latin -arius est en corse -aghju, qui sert à former notamment des noms de métier [buiaghju «bouvier»]. En toscan il correspond à -aio, qui a notamment une valeur collective: Au corse *pagliaghju* [et ses variantes] correspond l'italien *pagliaio* «pailler» qui a donné PAGLIAI [et PAGLIARI, présents aussi en Corse]. On retrouve ce suffixe sous la seule forme [mal] toscanisée - aggi dans les noms de famille du type BASTIANAGGI [cf. Bastianu qui correspond à Sébastien], MUFRAGGI [mufra «mouflon»] qui sont spécifiques à la Corse. On atteste en Sardaigne le nom [disparu] CAPRAGIU dont la graphie d'origine corse correspond aujourd'hui à *capraghju* «chevrier». Contrairement aux variantes habituelles en toponymie où l'on a par exemple Mufrage [San Lorenzo 2B], Mufrajo [Isolaccio di Fiumorbu 2B], Muvraghia [Manso 2B], Muvraja [Pianottoli Caldarello, 2A], il n'y a pas eu de toscanisation cohérente pour ce type de noms de famille. Sans doute la correspondance avec le suffixe toscan a-t-elle échappé aux scripteurs. La terminaison -aggi s'applique donc à des radicaux de diverses catégories; il s'agit souvent d'un suffixe spécifique du domaine onomastique corse, notamment anthroponymique, où il peut s'associer à divers morphèmes, par exemple: -aggi/-aggioli/-aggioni [-aghju + -olu ou -one/-onu; cf. NIVAGGIO, NIVAGGIOLI, NIVAGGIONI aujourd'hui, Nivagiolo dans la *Pandetta*].

BICCHIERAY, STEFANAI.

Le suffixe toscan apparaît dans le nom florentin BICCHIERAI issu d'un surnom issu d'un nom de métier [cf. italien *bicchiera* «verre»], qui apparaît en Corse sous cette forme ainsi qu'avec la graphie BICCHIERAY [sans doute la «francisation» d'un ancien BICCHIERAJ; cf. OTTAVY/OTTAVJ] et même BICCHERRAI [qui résulte vraisemblablement d'une erreur involontaire du scripteur]. De même les noms fréquents en Corse comme PASQUALAGGI ou STEFANAGGI [formés sur les prénoms correspondant à Pascal et Étienne] sont introuvables dans l'annuaire italien [comme la plupart des autres noms en -aggi]. Il semble donc que l'application de ce suffixe à un prénom pour former un nom de famille soit une spécificité onomastique

corse sans correspondance en Italie. Des formes comme PASQUALAI ou STEFANAI sont attestées en Europe et pas en Italie; elles ont probablement une autre origine [STEFANAJ semble albanais].

OTTAVY [un Y très décoratif].

Une des particularités graphiques les plus visibles de l'onomastique corse est la fréquence des noms en - Y. Les noms comme GREGORY, VALERY «sont issus de prénoms latins en -ius dont le -ii du génitif [Gregorii, Valerii] écrit *j* en ancien italien [Gregorj, Valerj] a été traduit graphiquement par Y à l'état civil français, quand la valeur de l'i lungo [j = ii] a cessé d'être comprise» (F. Ettori 1990). En ce qui concerne la toponymie précisons qu'en Italie quelques noms ont conservé l'ancien J malgré la modernisation [par exemple Aiaccia et Ajaccia en Toscane], alors que la graphie corse «restituée» a généralisé -I- [le type Majò a été corsisé en Maiò]. Pour les noms de famille issus d'une forme en -iu[s], on a souvent 3 formes en Corse [OTTAVI/OTTAVJ/OTTAVY] et une seule en Italie [seulement OTTAVI]. Cela signifie tout simplement que la graphie des noms propres a été «modernisée» en Italie mais pas en Corse où le J de l'italien ancien a été parfois conservé mais la plupart du temps supprimé [par l'état civil français] et remplacé par un Y [OTTAVY est 6 fois plus fréquent que OTTAVJ]. Quelle que soit la graphie de ce type de noms, les familles qui les portent peuvent être d'origine corse ou italienne. Néanmoins la présomption d'origine insulaire semble plus soutenable pour les noms en -J, et plus encore les noms -Y. Bien entendu des noms de famille d'origine française peuvent présenter -Y [FLEURY, aussi toponyme] et dans certains cas on peut hésiter comme pour le cas cité de GREGORY qui peut être aussi bien une forme française méridionale qu'une forme corse «francisée» de GREGORJ. Les noms cités sont issus d'un prénom dont le correspondant en français [Octave, Grégoire, Valère] est facilement identifiable.

TROJANI/TROIANI (DES TROYENS EN CORSE?)

En position finale en Italie on a rarement une forme en -J [GREGORJ] et encore plus rarement en -Y [DARY, on a une une dizaine d'occurrences du prénom Darius dans l'annuaire corse]. En position interne on a TROJANI [Italie et Corse] mais dans la péninsule c'est la forme TROIANI [ou TROIANO] qui domine, peut-être parce que dans la Corse française le nom n'a pu faire l'objet de la modernisation évoquée plus haut. La base de ce nom de famille est un prénom attesté au xv^e siècle, notamment dans la *Pandetta* génoise déjà évoquée dans nos chroniques. Conformément aux spécificités locales, on peut avoir J- en position initiale en Italie [JULIANI et GIULIANI] mais pas en Corse où GIULIANI s'impose comme résultat probable d'une toscanisation systématique [en corse le prénom correspondant à Jules, Julien est Ghiuliu, Ghjulianu..]. Les variantes citées illustrent la variation GHJ-/GI/J/-I- fréquente dans la toponymie, notamment dans les noms de lieux qui évoquent un anthroponyme, par exemple [IGN]: Monte San Ghiabiciu [Piana]; San Giabicano [Brando]; San Giacintu [Santa-Maria-Di-Lota]; Sant'labicu [Sorio]; San Jacintu [Piazza]. ■

BRÈVES DE SAISON ET RETOUR À TERRE



Photos Xavier Lorenzi

Après trois semaines passées à bord des yachts voguant au large de nos côtes, découvrant leur intimité et surtout les drames intenses que leurs occupants peuvent vivre au cours de leurs croisières à hauts risques, revenons sur le plancher des vaches, ces dernières se trouvant quelque peu maigres après un été pour le moins décevant pour nos socioprofessionnels. Mais avant de retrouver la terre ferme, il s'agit tout d'abord de débarquer des fameux yachts. Et pour cela, plusieurs solutions. La plus courante pour les «guests» ou les propriétaires, c'est soit la fin du contrat de location, soit la fin des vacances. Quelques-uns, une minorité quand même, ont eu le bonheur de croiser la route des bénévoles de la SNSM lors de naufrages rocambolesques. Pour le «crew», c'est-à-dire l'équipage, plusieurs solutions. Soit une fin de contrat en bonne et due forme, soit un licenciement (pour ne pas avoir su réchauffer l'eau de mer par exemple ou encore pour incapacité à chasser les méduses) soit une démission. Rien de bien original jusque-là. Mais il y a un autre moyen de retrouver la terre ferme.

C'est ce qu'a découvert cette malheureuse chef de cuisine lors d'une escale en Grèce. Alors que la saison battait son plein, que l'équipage du *Megaloyacht 2*, propriété de M. Auguste Torrance, certainement un héritier du fameux Jack dans le célèbre film *Shining*, faisait de son mieux pour s'éviter les foudres (et les coups de hache dans les portes) du patron et satisfaire la moindre de ses exigences, une halte sur l'île de Santorin se profila. Une petite pause, pensèrent-ils. Que nenni! En fin d'après midi, Auguste Torrance décida de larguer les amarres pour aller admirer le coucher de soleil un peu plus au large. Jusque-là, rien de bien compliqué. Mais voilà: M. Torrance avait certaines exigences en matière culinaire. Il fallait donc que la chef du bord aille faire quelques courses. L'heure étant déjà bien avancée, et celle du fameux coucher de soleil approchant,

il ne lui restait guère de temps pour aller s'approvisionner en mets susceptibles de satisfaire les papilles délicates d'Auguste. «*Sois de retour dans moins d'une heure*» lui conseilla son capitaine. Elle prit donc ses cabas et se mit à la recherche des précieuses victuailles. L'horloge tournait. Et le soleil déclinait. Auguste Torrance faisait les 400 pas sur son pont en teck. Il arpenta son 35 mètres de long en large. Angoissé à l'idée de rater «son» coucher de soleil. Terrorisé à l'idée de rater ce moment unique qu'il attendait depuis des années. Vingt longues minutes passèrent. Cette satanée Lucie n'était toujours pas de retour. Vingt-deux minutes. Il était persuadé qu'elle le faisait exprès! Elle voulait lui faire rater «le» moment de sa vie! Vingt-sept minutes. Cette attente devenait pour lui insupportable! À la trente et unième minute, n'y tenant plus, il ordonna au capitaine d'appareiller. On ne pouvait pas patienter davantage! Cette ingrate faisait tout pour lui gâcher ce moment unique! Il ne voulut rien entendre. Malgré les suppliques du capitaine, malgré ses mises en garde et une ultime tentative jouant sur la corde la plus sensible et la plus susceptible d'émouvoir Auguste Torrance - «*Mais enfin monsieur, qui va faire à manger?*» - ordre fut donné de quitter le port. Il était 17 h 40 exactement. À 17 h 47, Lucie était de retour sur le quai. Ses cabas pleins de provisions pour la soirée. Mais la place à quai était déserte. Incrédule, hébétée, elle décrocha son téléphone pour joindre le bateau: «*Monsieur ne voulait pas attendre... je vais essayer de contacter une agence pour que tu dormes à l'hôtel ce soir et que tu rejoignes le bateau par tes propres moyens quand on fera escale en Sicile*». Au loin, Lucie voyait s'éloigner le *Megaloyacht 2*. Seule sur le quai, elle fut prise en charge par une agence de brokers. Elle resta une nuit à Santorin. À l'hôtel. Elle rejoignit le bateau deux jours après. En avion et en taxi. «*Ça fait deux jours que l'on ne mange rien à cause de vous*» furent les premiers mots de bienvenue.

Nous voilà donc désormais de retour à terre. Au pied du bastion bonifacien. Le fameux goulet et ses falaises calcaires, même lors d'une saison que l'on dit morose, attirent des milliers de visiteurs. Mais c'est l'autre monde. Celui touché par la crise du pouvoir d'achat. Celui qui va regarder au centime près. Celui qui partage l'addition. Et calcule le nombre de verres de vin que chacun a pris dans la bouteille commandée. Celui, aussi, au-delà de la question du pouvoir d'achat, qui va tenter de marchander. Ou d'être légèrement «roublard». C'est ainsi que M. Renard décida de s'installer à la terrasse d'un restaurant bonifacien proposant le vin au verre, en carafe de 50 centilitres (un demi-litre, donc) ou en bouteille de 75 cl. Chaque option étant clairement identifiée sur une carte *ad hoc* (rien à voir avec le capitaine, nous ne sommes plus embarqués) avec le prix correspondant à chaque contenant. Il était midi, M. et Mme Renard optèrent pour la «demi-bouteille» de 50 centilitres. Le repas terminé, les papilles réjouies, ils demandèrent leur addition. Et un premier drame survint. Non M. Renard ne payerait pas 20 euros pour 50 centilitres car il avait commandé une demie! Le patron expliqua que oui, c'était bien 50 centilitres à 20 €, et que c'était bien un demi-litre avec le prix correspondant sur la carte. «*Mais non! J'avais commandé la moitié de ça, à 10 euros!*» Interloqué le patron prit la carte des vins. Où il était stipulé «au verre 15 cl, à la carafe 50 cl, à la bouteille 75 cl». Nulle trace d'un «*demi d'une demie*». Mais rien n'y faisait. M. Renard avait commandé

une demie à 10 €, une demie d'une demie! Ayant bu l'intégralité de sa «*demi complète*», il se vit contraint, nous ne dirons pas forcé, de régler cette fameuse carafe de 50 centilitres à 20 euros. Mais l'histoire ne s'arrêta pas là. Il s'avère que l'établissement propose la vente de brosses à dents et petits tubes de dentifrice, disponibles dans un distributeur installé dans les toilettes. M^{me} Renard, soucieuse de son hygiène bucco-dentaire, décida d'acheter l'une de ces brosses à 1 euro. Malheureusement, ce n'était sûrement pas la journée du renard: elle laissa échapper le petit tube de dentifrice dans le siphon du lavabo. Catastrophée, elle appela à la rescouasse la pauvre Stéphanie, fraîchement reconvertie dans la restauration après ses années sur les yachts monégasques. Elle tenta en vain de récupérer le petit tube de dentifrice. Devant son échec, M^{me} Renard exigea de Stéphanie qu'elle lui rembourse son euro! Cette dernière appela alors le directeur de l'établissement. Que faire? «*Mais qui a fait tomber le dentifrice dans le siphon?*» s'enquit l'aubergiste. Ne se démontant pas le moins du monde, M^{me} Renard désigna dédaigneusement la pauvre Stéphanie d'un «*c'est cette femme-là!*» Devant tant de mauvaise foi, le directeur dévissa alors le siphon, récupéra le pauvre petit tube de dentifrice qui baignait dans l'eau croupie, et le remit en main propre à M^{me} Renard... qui le saisit et partit avec, tel un trophée conquis de haute lutte. Nul ne saura jamais si elle s'en est servi et si oui, combien de brossages elle a réussi à réaliser. ■ Xavier LORENZI



CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

RETAILLEAU ET MIGAUD SONT DANS UN BATEAU

L'un parle beaucoup. On entend à peine l'autre. Bruno Retailleau, 63 ans, ministre de l'Intérieur, et Didier Migaud, 72 ans, ministre de la Justice et garde des Sceaux, sont aussi différents qu'on peut l'être. Le premier est un homme de droite revendiqué, «*sans tabou*». Le second est un ancien député socialiste, connu surtout pour son goût de l'orthodoxie budgétaire (il fut premier président de la Cour des Comptes).

Bruno Retailleau s'est installé place Beauvau la fleur au fusil et en montrant les muscles, dans le style «*on va voir ce qu'on va voir*», moitié Charles Pasqua qui voulait «*terroriser les terroristes*», moitié Nicolas Sarkozy promettant de «*débarrasser*» certains quartiers des «*racailles*». On a dit qu'il était le seul poids lourd du gouvernement. Poids lourd, c'était vite dit: au moment de sa nomination, moins d'un Français sur deux avait entendu parler de lui. Le lendemain, il était sur TF1. Trois jours plus tard, sur LCI, puis on l'a entendu sur RTL, vu sur C News, lu dans *Le JDD* et *Le Figaro magazine*. Il est allé dans un commissariat, devant un congrès de sapeurs-pompiers, sur le terrain avec des gendarmes. Didier Migaud, arrivant sur la pointe des pieds place Vendôme, a attendu le 4 octobre pour faire son premier déplacement, auprès de magistrats à Dijon et a été plus discret dans les médias.

Bruno Retailleau dans le texte, ça donne: «*L'eau tiède, ça ne marche plus*», «*Quand la règle de droit ne protège pas, il faut changer la règle de droit*», «*Jamais je ne me résoudrai à l'inaction*», «*La première des libertés, c'est la tranquillité, c'est l'ordre.*» Et de développer ses intentions sur le contrôle des frontières, la double peine, l'immigration qui «*n'est pas une chance pour la France*», sans oublier sa fameuse affirmation que «*l'état de droit, ce n'est pas intangible ni sacré*». Phrase qui a été critiquée, c'est un comble, par... Marine Le Pen, qui voit là «*une divergence majeure*» et réussit l'exploit de se recentrer par rapport à un ministre de droite.

Le 8 octobre, devant la Commission des Lois de l'Assemblée nationale, Didier Migaud a voulu sortir de l'opposition police-justice. Selon lui, «*il n'y a pas d'un côté la police qui arrête les délinquants et de l'autre la justice qui les libère*». Il a sur-



tout, sans le dire, répondu à son collègue de l'Intérieur qui croit déceler en France «*un droit à l'inexécution des peines*». Selon Didier Migaud, la justice est «*lente et engorgée*» mais «*il n'y a pas de laxisme judiciaire, la réponse pénale est ferme*», mais Didier Migaud juge aussi que le budget de la justice pour 2025 «*n'est pas satisfaisant*», ce qui laisse prévoir quelques turbulences.

BADINTER-DEFFERRE, TAUBIRA-VALLS...

Entre le ministre de l'Intérieur et celui de la Justice, les désaccords sont une tradition, et ça ne date pas d'hier. En 1982, Robert Badinter (Justice) avait déclaré à propos de son collègue de l'Intérieur, Gaston Defferre, que «*ses déclarations n'engagent que lui*». Il s'agissait de savoir si l'on renforçait ou non les lois sur les contrôles d'identité. François Mitterrand avait laissé batailler ses deux compagnons d'armes. Entre Elisabeth Guigou (Justice) qui parlait de «*prévention*» et Jean-Pierre Chevènement (Intérieur) qui avait montré du doigt les «*sauvageons*», l'ambiance était fraîche. Entre Manuel Valls (Intérieur) et Christiane Taubira (Justice), les divergences n'avaient pas manqué.

Le nouveau ministre de l'Intérieur, homme par ailleurs courtois et cultivé, tombe dans le travers de beaucoup de ses prédécesseurs: beaucoup de paroles sans avoir encore agi et beaucoup de promesses pour faire régner l'ordre sans être sûr de pouvoir les tenir. On pense notamment à la difficulté de faire appliquer les fameuses OQTF (obligation de quitter le territoire).

Si l'on croit les premiers sondages, il aurait plutôt l'opinion publique avec lui: une majorité de Français plébiscite la suppression de l'Aide médicale d'État, le délit pénal de séjour irrégulier, les peines planchers, la présomption de légitime défense pour les policiers, etc.

Avec aux postes-clés les deux hommes en apparence irréconciliables que sont Bruno Retailleau et Didier Migaud, Michel Barnier a commis une sorte de «*en même temps*» macroniste, sans qu'on sache très bien pour mener quelle politique. Ni si cet étrange attelage est tenable. . ■



VU, LU, VÉCU...

Un copain

On n'aurait pas forcément inscrit son nom dans la liste des dix comédiens les plus populaires de France. Mais la mort de Michel Blanc a suscité, au-delà des hommages habituels en pareil cas, une émotion particulière. Quand Alain Delon disparaît, le cinéma perd un monstre sacré mais l'admiration laisse peu de place à l'empathie, encore moins à la familiarité. Avec Michel Blanc, on a l'impression que tout le monde a perdu un copain, un «pote» comme on dit dans *Les Bronzés*. C'est la magie exercée par certains artistes: quand ils partent, c'est un proche qui s'en va.

On aurait presque oublié que certaines phrases du langage courant viennent de ses films et de ses dialogues, comme le fameux «*Sur un malentendu, ça peut marcher*». On n'avait pas oublié, en revanche, que Michel Blanc, qui fut aussi réalisateur, avait su, ce n'est pas si fréquent, passer du rôle comique de Jean-Claude Dusse à l'inquiétant M. Hire ou au formidable directeur de cabinet de *L'exercice de l'État*. On redécouvre enfin que Michel Blanc avait reçu deux prix à Cannes [interprétation et scénario], deux Césars et un Molière. Pas mal, pour un petit «comique» qui ne paie pas de mine.

Vivement 2030

Pour trouver une bonne nouvelle, il faut souvent lire le quotidien économique *Les Échos*. On y apprend que le nombre de médecins est reparti la hausse en France. Le nombre d'«actifs réguliers» est de 199 089, soit le chiffre le plus élevé depuis dix ans. En comptant les médecins retraités qui exercent encore, on arrive au chiffre de 237 300. Certes, les déserts médicaux s'étendent désormais jusqu'aux grandes villes mais l'hémorragie ralentit. Il faudra pourtant attendre 2030 pour que la situation s'améliore vraiment.

Emmanuel Macron a levé le numerus clausus en 2011, mais il n'y a pas assez de structures pour former davantage de jeunes médecins: 15 000 étudiants en médecine en 2^e année en 1969, 6 000 en 1982 et 3 500 en 1993. Heureusement, il y en a 11 000 aujourd'hui. En lisant *Les Échos*, on découvre que les pouvoirs publics ont longtemps été persuadés que la baisse de l'offre de soins entraînerait une baisse de la demande des patients. On croit rêver: ils avaient donc oublié de regarder

les chiffres de la démographie? Qui dit population vieillissante dit demande médicale croissante. Ça paraît pourtant simple.

Garçon, un demi!

L'inventaire national du patrimoine culturel immatériel compte un membre de plus: il s'agit des bistrots et cafés de France. Et ce au nom, dit le ministère de la Culture, de «*l'inclusion des pratiques sociales et culturelles*». En langage normal, au nom de l'art de vivre à la française. Voilà des années que des patrons de bistrots se battaient pour cette reconnaissance. Balzac appelait qualifiait les cafés de «parlements du peuple». Bien que les réseaux sociaux aient, pour le meilleur et surtout pour le pire, remplacé les conversations des bistrots, il est incontestable que les discussions au café, les retrouvailles entre familles, entre voisins ou entre amis et entre classes sociales parfois différentes, font partie de la France. Les patrons de bistrots espèrent aller plus loin et obtenir un classement au patrimoine immatériel de l'Unesco, comme la baguette de pain l'a été en 2022. Hélas, il n'y a plus que 35 000 cafés en France. Il y en avait 200 000 en 1960.

Le Nobel et la Paix

La semaine Nobel doit se terminer ce 11 octobre avec l'attribution du Prix Nobel de la paix. Mais le mot «paix» ne rime pas à grand-chose ces temps-ci, en Israël, à Gaza, au Liban, en Ukraine et ailleurs. Certaines voix se sont donc élevées pour demander que le Prix Nobel de la paix ne soit pas décerné, comme ce fut le cas en 1972 alors que la guerre du Vietnam faisait rage. Coincée entre deux lauréats prestigieux, Willy Brandt en 1971 et Henry Kissinger en 1973, la ligne du palmarès est restée vide en 1972. Il n'y eut pas non plus de Nobel entre 1914 et 1916 et entre 1939 et 1943 pour cause de guerres mondiales, et à chaque fois que le jury n'a pas trouvé d'unanimité sur un nom. Ce fut le cas notamment en 1923, 1924, 1932, 1956, 1966, 1967.

On hésite: faut-il que le Nobel de la Paix passe son tour en 2024 à cause de l'état du monde, ou au contraire mettre en valeur une personnalité ou une association qui se bat malgré tout et apporte une petite lumière d'espoir dans l'obscurité des temps? Le jury d'Oslo répond le 11 octobre. ■

RANCH PAGANACCIU



*Une envie de pleine nature et
d'une expérience unique ?*

BALADE À CHEVAL

- *Promenade à l'heure ou à la journée*
- *Baignade dans la rivière avec les chevaux*
- *Accessible à tous les niveaux*
- *Toujours en petit comité*

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

07 77 70 57 72

